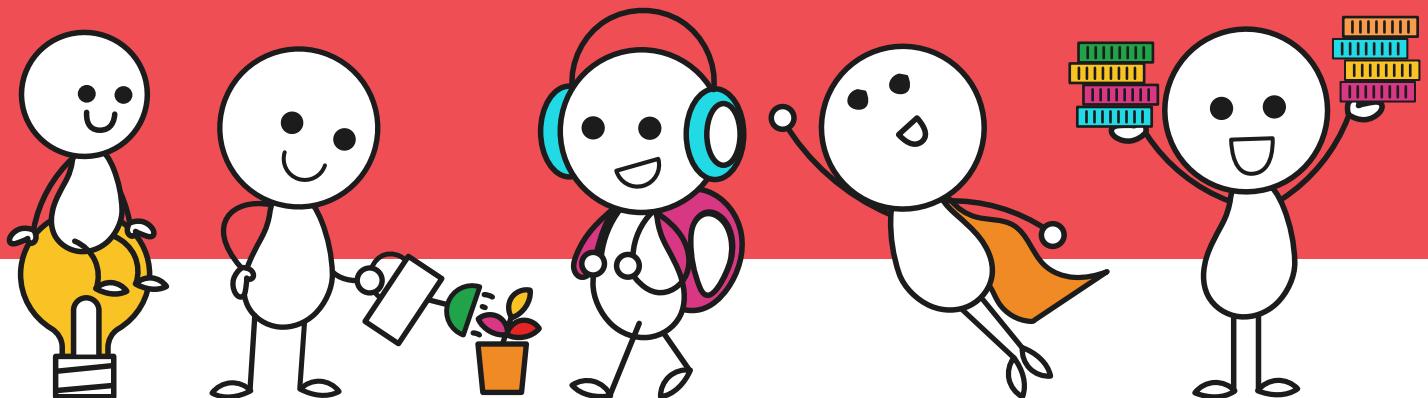




# La Communauté de Communes les Coteaux Bordelais présente son PEDT et le plan mercredi

## projet éducatif de territoire

0- 25 ans



# sommaire

<u>Préambule</u>	<b>4</b>
<u>Valeurs du PEDT</u>	<b>5</b>
<u>Méthodologie employée</u>	<b>6</b>
<u>Diagnostic territorial</u>	<b>7</b>
I. Introduction	<b>7</b>
II. Contexte démographique	<b>8</b>
a) Evolution démographique	<b>8</b>
b) Distribution et évolutions des catégories sociales	<b>10</b>
c) Evolution du territoire par âge	<b>10</b>
d) Distribution de l'activité économique	<b>12</b>
e) Distribution des niveaux de vies	<b>13</b>
III. Etat des lieux	<b>15</b>
a) La vie des familles et l'accompagnement des générations futures	<b>15</b>
b) Structures d'accueil petite enfance	<b>18</b>
c) Les structures d'accueil enfance jeunesse	<b>21</b>
d) Les associations partenaires	<b>26</b>
e) L'offre sportive et culturelle	<b>30</b>
<u>Orientations et objectifs</u>	<b>32</b>
I. Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs	<b>32</b>
a) Favoriser le lien social (objectif opérationnel)	<b>33</b>
b) Réduire les inégalités (objectifs opérationnel)	<b>33</b>
c) Valoriser toutes les dynamiques du territoire (objectif opérationnel)	<b>33</b>

- 34** II. Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle  
**34** a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage (objectif opérationnel)  
**35** b) Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent (objectif opérationnel)  
**35** c) Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs (objectif opérationnel)

- 36** III. Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres  
**36** a) Créer une dynamique collective et citoyenne (objectif opérationnel)  
**37** b) Renforcer une cohérence éducative (objectif opérationnel)  
**37** c) Impliquer les jeunes sur les décisions (objectif opérationnel)

**38** Evaluation du PEDT

**39** Annexes

- 39** I. Le plan mercredi  
**56** II. Les PEDT communaux  
**57** a) Bonnetan  
**67** b) Carignan-de-Bordeaux  
**69** c) Fargues Saint-Hilaire  
**75** d) Pompignac  
**86** e) Salleboeuf  
**94** f) Tresses

# préambule

La petite-enfance, l'enfance et la jeunesse sont au centre des engagements pris par la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais. L'intérêt de l'enfant occupe le cœur de nos priorités car s'y jouent leur avenir, celui de notre territoire et celui de notre société.

Le PEDT ainsi élaboré résulte de la convergence des politiques éducatives et de l'ensemble des acteurs éducatifs qui jalonnent la vie d'un enfant, puis d'un jeune.

Notre ambition commune, inscrit un projet de territoire dans une nécessaire continuité pédagogique, pour la réussite de tous.

Ensemble, nous construisons un territoire à hauteur d'enfants.

**Christian Soubie,**  
Président de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais  
Maire de Tresses

Une politique locale éducative ambitieuse a permis d'engager travail de fond avec les communes et ce afin d'offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de grandir, d'apprendre et de s'épanouir sur notre territoire.

Ce PEDT est le fruit d'un étroit travail collaboratif avec les différents partenaires et acteurs qui interviennent auprès de l'enfant dans le respect des compétences de chacun. Il vient formaliser la démarche globale impulsée par le territoire et propose un cadre cohérent et coconstruit au profit des enfants et des jeunes.

Véritable outil au service des différents temps d'accueil et de vie des enfants et des jeunes, il retrace l'ensemble des forces du territoire.

Par ce projet, nous formalisons durablement notre engagement pour construire, ensemble, cette réussite éducative en proposant des actions citoyennes, culturelles ou sportives.

**Nathalie Mavie,**  
Vice-présidente, Pôle petite enfance/jeunesse et préservation des générations futures  
Maire de Salleboeuf

# valeurs du PEDT

Depuis 2019, la CCCB a mis en place un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Il formalise une démarche partenariale et évolutive permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

L'écriture de ce PEDT communautaire a pour but de créer un projet commun sur l'ensemble du territoire et cohérent entre chaque commune.

L'enfant doit être au centre des réflexions dans le but de penser à son bien-être et son développement.

Dans cet objectif, une continuité des temps est souhaitable en proposant des intervalles autour de l'éducation des enfants.

Tout d'abord, le temps d'éducation. C'est le moment où l'enfant est en classe, avec ses professeurs. Ce temps est très important pour lui et, en fonction des écoles, lui permet de participer à des projets interclasses, de mobiliser ses connaissances, ses compétences et de renforcer sa sociabilité.

Ensuite, le temps non formel. Il consiste aux activités périscolaires, extrascolaires, de loisirs avec des associations ou la commune. C'est un

temps de détente et de lâcher-prise primordial pour l'enfant. Il permet aussi de faire connaître les associations du territoire et la découverte d'activités sportives, culturelles ou artistiques.

Enfin, le temps informel. C'est le temps lié à sa vie quotidienne, les récréations, le temps libre, les repas, les arrivées et départs aux accueils. Tous ces moments permettent d'observer et d'analyser comment vivent les enfants durant toute leur jeunesse, comment ils fonctionnent, interagissent, discutent...

Cette prise en compte de ces temps et des acteurs gravitant autour de l'enfant doit être essentielle dans l'écriture et la mise en place du PEDT communautaire. Cela, valant autant pour les 0-3 ans que les 17-25 ans.

Le PEDT organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il doit ainsi mobiliser toutes les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles d'une part, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part. C'est la raison pour laquelle le PEDT est élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs publics locaux qui ont défini ensemble les grandes priorités communes en matière d'éducation.

# méthodologie employée

Dans le cadre de l'écriture de la CTG avec la CAF, la CCCB s'est servi de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire, réalisé avec le concours d'un cabinet de sociologie, dans le but d'écrire un projet social de territoire. Cet ABS s'est organisé en plusieurs phases, analyse du contexte, consultation de la population locale, élaboration du diagnostic, afin de fournir à la CDC des outils d'analyse et d'aide à la décision pour la mise en place d'une politique cohérente et adaptée à la réalité socio-économique.

Ainsi, le projet social de territoire est la clé de voute de la nouvelle contractualisation portée par la CAF : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le pilotage, la coordination et l'animation de la CTG se fait avec l'appui de 3 instances :

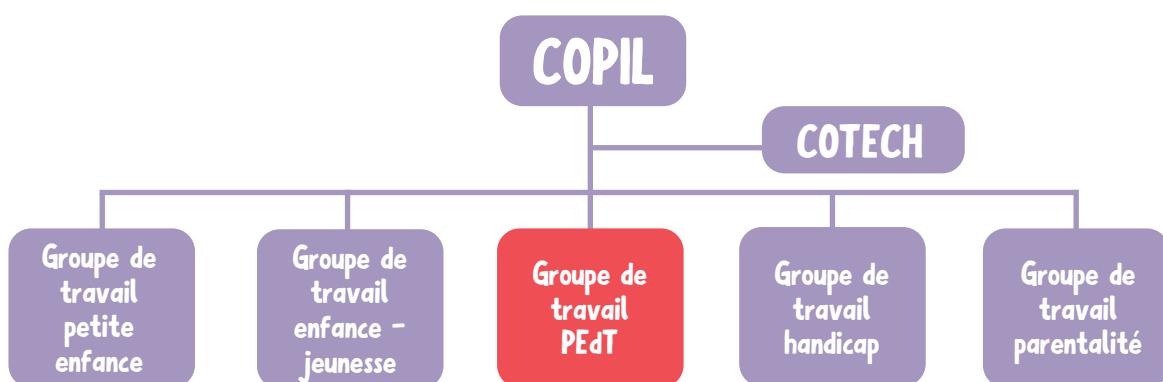
- Une instance de pilotage (COPIL), qui assure la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention, contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, veille

à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires.

- Une instance technique (COTECH) qui a pour vocation de contribuer à la construction et au suivi de la CTG, de faire le lien entre les instances opérationnelles et les instances de décision.
- Et des groupes de travail, spécifiques aux différents thèmes et objectifs de la CTG se réunissant pour établir les feuilles de route et organiser les projets associés à ces instances.

Dans le cadre du PEDT, un groupe de travail est mis en place dans le but d'écrire un projet présentant des objectifs éducatifs commune à la rédaction du PEDT communautaire ainsi que des PEDT communaux.

Ce PEDT formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.



Afin de mutualiser les moyens humains et financiers, une demande de dérogation pour avoir la même temporalité auprès de la CAF entre la CTG et le PEDT est en cours.

L'objectif est que la période d'application du PEDT et de la CTG soit identique, soit jusqu'en 2026.

# diagnostic territorial

## I. Introduction

La Communauté de Communes les Coteaux Bordelais a été créée en décembre 2002. Pendant une décennie, sept communes (Bonnetan, Camarsac, Carignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Pompignac, Salleboeuf et Tresses) ont écrit un avenir commun sur ce territoire.

En janvier 2014, la commune de Croignon a rejoint la communauté. Celle-ci regroupe aujourd’hui 8 communes qui comptent près de 22 000 habitants.

Afin d’assurer son développement économique, la communauté de communes a avant tout misé sur la création de zones d’activités. Ainsi, l’installation d’entreprises - qui apportent richesse fiscale et emploi - a rendu possible, sans augmentation notable de la fiscalité, le renforcement de services publics de qualité.

Dès 2003, l’intercommunalité a confirmé son choix politique de faire de la jeunesse en général sa priorité.

D’abord en apportant un soutien constant aux acteurs de la Petite Enfance :

- Accompagnement permanent des associations impliquées,
- Création d’un Relais Assistantes Maternelles en 2007,
- Agrandissement des crèches du territoire.

Ensuite en soutenant fortement les actions en direction de l’enfance et de la jeunesse :

- Renforcement de l’accueil en centre de loisirs,
- Accompagnement de la mise en réseau

des associations locales : centres de loisirs, activités sportives, ludothèque...

Les compétences en gestion par la Communauté des Communes :

**Obligatoires :**

- Développement économique,
- Aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

**Optionnelles et facultatives :**

- Protection et mise en valeur de l’environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien, fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire et actions,
- Actions sociales d’intérêt communautaire
- Aménagement de l’espace,
- Assainissement.

## Le conseil communautaire

Président et maire de Tresses : Christian Soubie

1 <sup>er</sup> vice-président	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	3 <sup>ème</sup> vice-président	4 <sup>ème</sup> vice-présidente	5 <sup>ème</sup> vice-président	6 <sup>ème</sup> vice-présidente	7 <sup>ème</sup> vice-présidente
Bertrand GAUTIER	Nathalie MAVIEL	Thierry GENETAY	Céline DELIGNY ESTOVERT	Alain BARGUE	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH	Patrick BONNIER
Pôle aménagement de l'espace et développement	Pôle petite enfance/jeunesse et préservation des générations futures	Pôle projet et dynamique de territoire	Pôle culturel et sportif / mutualisation des équipements associés	Pôle voirie et bâtiments	Pôle solidarités	Pôle économie innovante
Maire de Fargues Saint-Hilaire	Maire de Salleboeuf	Maire de Carignan de Bordeaux	Maire de Pompignac	Maire de Bonnetan	Maire de Camarsac	1 <sup>er</sup> adjoint au maire de Croignon

## II. Contexte démographique

(Issu du PST 2023-2026)

### a) Evolution démographique

#### Augmentation de la population

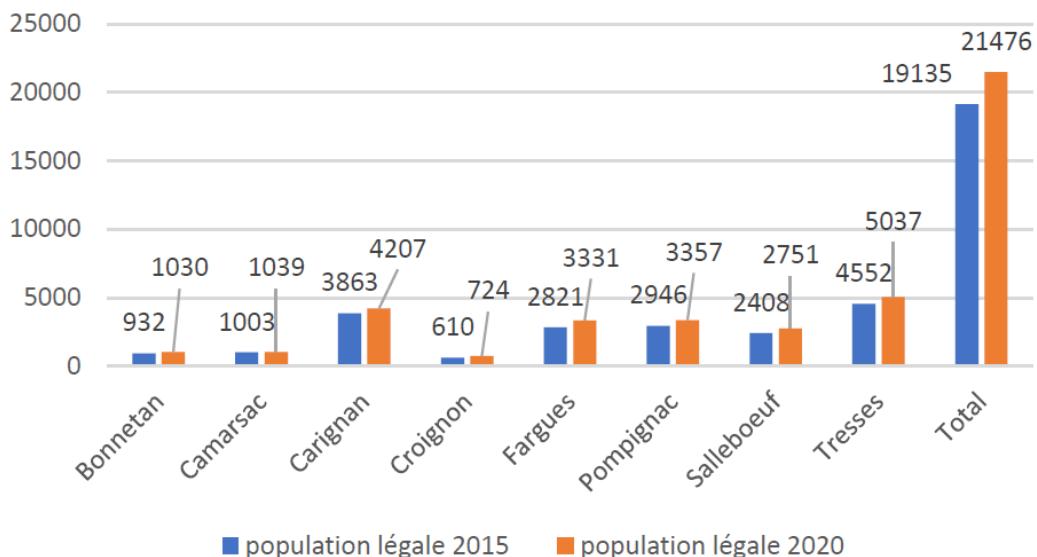
Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 le territoire comptait 17 273 habitants. En 2020 il était passé à 21 476 habitants.

Evolution démographique en gironde : 7,8%  
Evolution à la CDC : 12%

Le nombre d'habitants au sein de la CDC est en forte augmentation depuis 5 ans, et de façon plus importante qu'en Gironde.

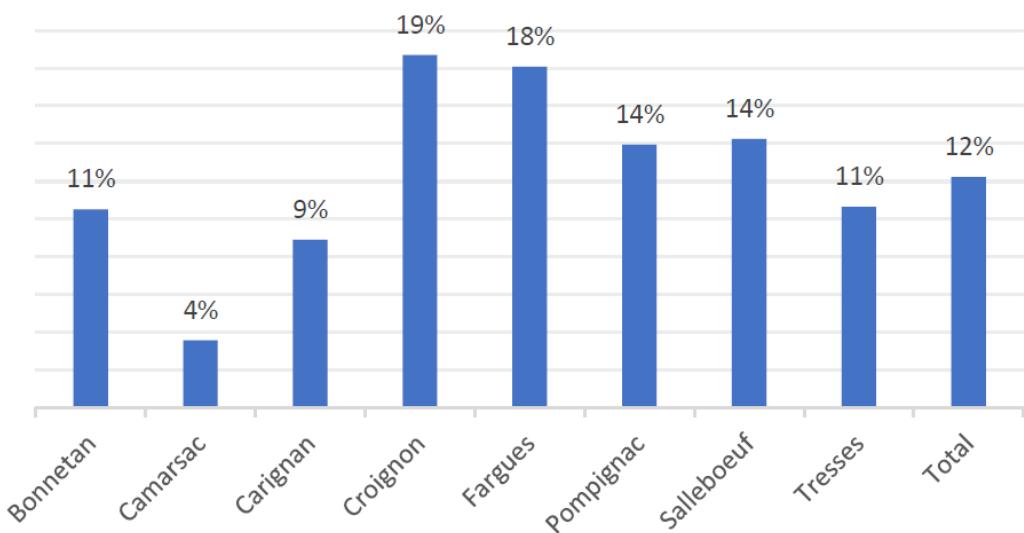
Cette évolution montre aussi l'attractivité du territoire, proche de l'agglomération bordelaise.

## Evolution de la population par commune et sur la CDC



## Evolution par groupes de communes

### Evolution de la population en % par commune de la CDC



Ces différences territoriales seront à prendre en compte dans le développement d'une unité communautaire.

Entre 2015 et 2020, 2 341 nouveaux habitants sont arrivés sur le territoire (insee 2022)

## b) Distribution et évolution des catégories sociales

### Une surreprésentation des classes moyennes et moyennes supérieures

La Communauté de Communes des Coteaux Bordelais comporte un pourcentage important de classe moyenne et supérieures (près de 40%)

mais en comparaison avec le nombre d'employés et d'ouvriers (52%), elle reste dans une moyenne basse (cf tableau ci-dessous).

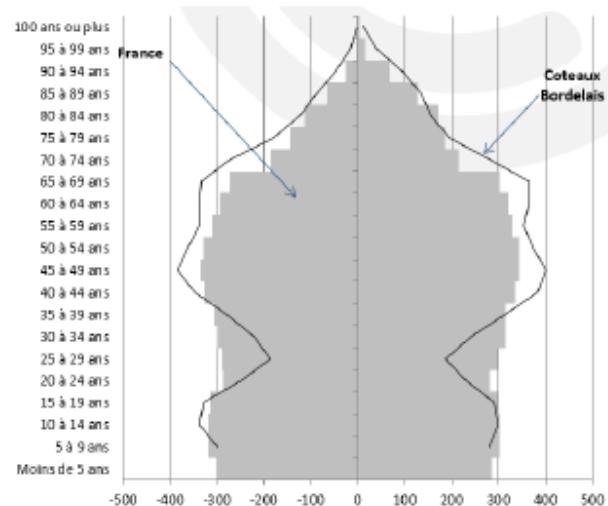
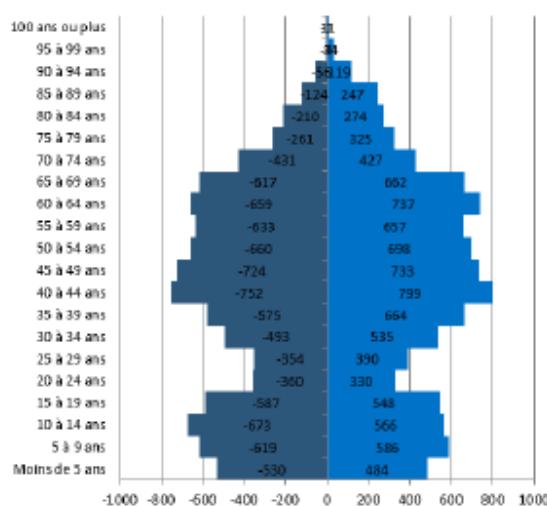
Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Insee 2022)

	2008	2013	2019
Agriculteurs exploitants	1,5	1,3	0,7
Artisans, commerçants, chefs entreprise	8,6	10,3	9,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,7	10,2	11,5
Professions intermédiaires	21,5	21,8	26,3
Employés	27,1	27,4	25,7
Ouvriers	31,6	28,9	26,2

## c) Evolution du territoire par âges

### La pyramide des âges

La courbe de la pyramide des âges de la CDC ne suit pas la courbe de la pyramide des âges au niveau national.



## **Un déficit des 15-45 ans**

Le déficit des 15- 25 ans peut s'expliquer par le départ des jeunes vers Bordeaux ou autres villes pour faire des études. Les collèges de secteur pour les jeunes de la CDC sont à Créon, Floirac

ou Cenon. Par la suite, les collégiens peuvent poursuivre leur scolarisation au lycée François Mauriac de Bordeaux.

## **Un déficit des 25-45 ans**

Le déficit des 25- 45 ans peut s'expliquer par :

- Les jeunes trouvent du travail hors du territoire.

- Le cout de l'immobilier est en très forte croissance, ce qui est une difficulté pour les primo accédants.

## **Une surreprésentation des 50-70 ans**

Les personnes résidentes sur le territoire sont en majorité propriétaire, et choisissent de rester sur

celui-ci. Cet élément est à prendre en compte pour les actions à mener dans les années futures.

## **Un vieillissement de la population : les plus de 75 ans**

Les personnes âgées restent dans leur résidence. Cela entraîne un vieillissement de la population plus important qu'au niveau national. La CDC comptait en 2018 1 117 seniors de 80 ans et plus ; avec de fortes variations selon les communes 4% à Croignon et 10 % à Fargues Saint-Hilaire.

Le vieillissement de la population est un enjeu important pour la prise en compte des problématiques de cette tranche d'âge : suivi adapté, services à la personne, accompagnement contre l'isolement des personnes...

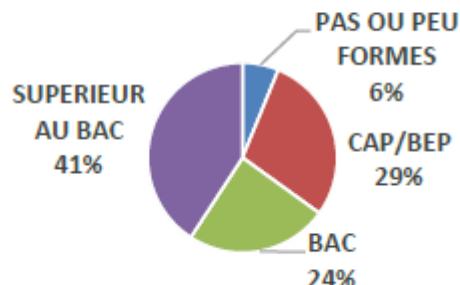
## d) Distribution de l'activité économique

### Des évolutions similaires et un taux de chômage toujours inférieur au taux national et départemental

Le taux de chômage est en légère augmentation depuis environ 15 ans même s'il se révèle significativement inférieur aux trois CDC proche géographiquement. En comparaison avec le

département de la Gironde et la France, le nombre de demandeur d'emploi est bien plus faible.

Niveau de qualification des chômeurs (1er juin 2019)



	2008 à la CDC	2013 à la CDC	2019 à la CDC	2019 en Gironde
Nombre de chômeurs	558	683	847	98 694
Taux de chômage en %	6,6	7,8	8,6	12,7
Taux de chômage des 15 à 24 ans	16,4	26,8	27,5	26,9
Taux de chômage des 25 à 54 ans	5,8	6,5	7,3	11,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5,9	4,9	6,5	9,7

## **Le taux de chômage des jeunes**

Le taux de chômage reste inférieur par rapport au niveau national ou départemental. Cependant, chez les jeunes de moins de 25 ans, le taux chômage reste le plus important, en particulier pour les personnes ayant un diplôme inférieur ou

égal au baccalauréat.

Les plus diplômés trouvent plus facilement du travail avec cependant des périodes de 12 mois

## **Proportion de NEET**

Le terme de NEET (Not in Education, Employment or Training / ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) désigne les jeunes non insérés : non-inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et sans emploi.

12.8 % de 15-24 ans sont « NEET » sur le territoire en 2022. Cette proportion reste sensiblement

inférieure à celle de la Gironde et plus encore à celle de la France.

Lors des ateliers participatifs, le chiffre de cette population a surpris ; en effet ils sont en dehors de la vie sociale et ne fréquentent aucune structure.

## **e) Distribution des niveaux de vies**

### **Un territoire relativement "privilégié"**

Quel que soit l'indicateur considéré, le niveau de vie apparaît supérieur à ceux des CDC voisines et comparables et a fortiori à celui de la Gironde.

La part des ménages fiscaux imposable est de 66.9% sur la CDC et de 56% pour la Gironde.

Cependant il est important de prendre en compte pour la cohésion territoriale les indices ci-dessous.

---

## **Un faible recours aux CCAS et au CIAS (questionnaires aux habitants 176 répondants sur 600. Les répondants) (accès aux droits/non recours aux droits)**

Les sommes non versées par non-recours sont estimées à environ 11 milliards d'euros au niveau national en 2021. (Gazette des communes mars 2022)

Sur le territoire :

- Méconnaissance des structures CCAS / CIAS du territoire : Questionnaire aux habitants nombre de répondants : 158. 34 % ne savent pas ce qu'est un CCAS/ CIAS et 35% ne connaissent pas les aides.

Le non-recours aux droits se caractérise le plus souvent par la méconnaissance de la législation : prestations inconnues et/ou représentations erronées sur les conditions d'octroi.

- Pas de permanences des différents interlocuteurs (pôle emploi, CAF...) sur la CDC,
- Problème de mobilité,
- Manque de professionnel sur le territoire.

---

## **Fracture numérique/illectronisme**

La dématérialisation de l'ensemble des démarches accentue d'une part les inégalités sociales pour l'accès à leurs droits, et d'autre

part rend beaucoup plus complexe toutes les démarches.

---

## **De forts mouvements pendulaires**

Moins d'un quart des actifs de la CDC travaillent sur leur territoire de résidence. La métropole bordelaise accueille à elle seule plus du quart

des actifs de la CDC (41%) et 28% des actifs de la CDC travaillent à Bordeaux.

---

## **La mobilité : un sujet préoccupant**

- Questionnaires aux habitants : 319 répondants. Les répondants éprouvent des difficultés pour se déplacer avec 2 points noirs : les transports collectifs et les liaisons douces. Exemple ; la ligne 407 reliant Créon à Bordeaux est saturée.

- Les ateliers participatifs : Ils font remonter que les solutions apportées aujourd'hui sont totalement insuffisantes à tous

les niveaux et pour tous publics. Par exemple le transport à la demande n'assure pas le trajet domicile travail, ce qui impacte notamment les personnes en situation de handicap ou de grande précarité.

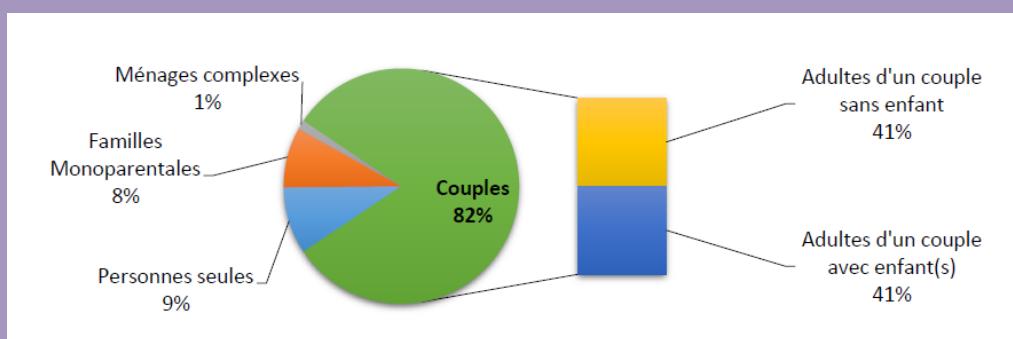
### III. Etat des lieux

#### a) La vie des familles et l'accompagnement des générations futures

##### Composition des familles du territoire

Au sein de la CCCB, les parents des enfants sont plutôt en couple, 82 % des adultes vivent en couple dont une répartition des couples avec ou

sans enfants (41 % et 41 % des répondants). Il y a également autant de personnes seules que de familles monoparentales (8 % / 9 %).

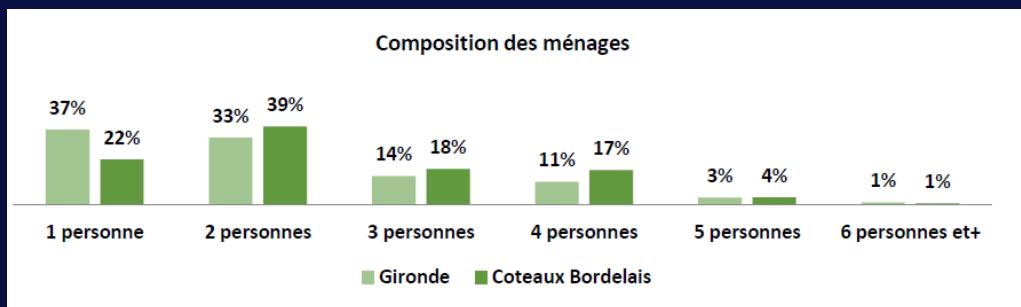


La répartition des ménages est à peu près similaire à celles des Communauté de Communes voisines. La principale différence par rapport à la répartition départementale concerne les personnes vivant seules : elles sont près de deux fois moins nombreuses. Cette distorsion provient du poids de la ville de Bordeaux et de sa proche couronne qui accueillent un grand nombre d'étudiants vivant seuls. Il est probable que les familles de nouveaux arrivants de la CCCB soient très majoritairement composées de couples déjà constitués.

Près des 3/4 des ménages de la CCCB sont composés de 2 à 4 personnes. La classe modale la plus importante (39 %), est celle des ménages de deux personnes : elle regroupe majoritairement des couples sans enfants et dans une moindre mesure des familles monoparentales avec un enfant.

Pour chaque commune, la tendance observable au niveau de la CCCB concerne les ménages de deux personnes (Insee 2016).

Cinq communes : Bonnetan, Camarsac, Pompignac, Salleboeuf et Tresses ont une répartition à peu près identique. La forme modale majoritaire est celle du ménage de deux personnes, les autres configurations n'excèdent jamais 30 %. Trois communes s'écartent légèrement de ce schéma : Croignon, Carignan et Fargues-Saint-Hilaire, mais en des formes différentes. Croignon et Carignan rassemblent plutôt des ménages de 4 personnes. Bonnetan et Fargues-Saint-Hilaire présentent une répartition plutôt équilibrée, avec une dominance des ménages d'une, deux et quatre personnes.



La population est composée majoritairement de trois types de couples : des couples avec des enfants, des couples qui s'installent en vue d'en

avoir et des couples âgés dont les enfants sont partis (déficit des 18-30 ans dans la pyramide des âges).

## La parentalité

Le territoire bénéficie de la présence du Relais Petite Enfance (RPE) anciennement Relais d'Assistante Maternelle (RAM) qui propose depuis 2021 des ateliers parents-enfants. Le RPE accompagne notamment les familles dans leur recherche en mode d'accueil sur le territoire.

D'autre part, des ateliers autour de la parentalité sont proposés par la Ludothèque de manière ponctuelle. La médiathèque de Tresses propose des ateliers et lectures enfants/parents. Des ateliers parentalité sont aussi proposés par une école privée et une MAM sur le territoire. Il y a également une offre privée de prestations liées à la parentalité et à la petite enfance.

Les axes de développement inscrit dans la CTG sont les suivants :

- Créer du lien entre les familles de toutes origines sociales,
- Favoriser les échanges entre parents,
- Connecter les familles à des professionnels pour aider dans l'exercice de la parentalité.

En 2023, la communauté de communes flèche un projet partenarial dans le cadre du dispositif CAF : REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et

d'Accompagnement des Parents) dont les actions du RPE en direction des familles du territoire (ateliers parents-enfants) font parties. De ce projet et grâce à la CTG est né l'organisation d'une manifestation "la journée des familles".

Cet évènement a pour objectifs de faciliter la rencontre et les échanges entre les différentes familles du territoire, de promouvoir la mixité sociale et de favoriser la convivialité.

Le REAAP<sup>1</sup> développe des actions s'adressant à toutes les familles dans un souci de prévention et de réassurance des parents. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique partenariale de soutien à la parentalité.

En 2024, la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents est programmée afin de pouvoir accueillir les enfants et leurs familles pour des temps d'échanges de rencontres et de partages.

<sup>1</sup> Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents : réseau d'acteurs ayant pour ambition de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental

# Projet Parentalité

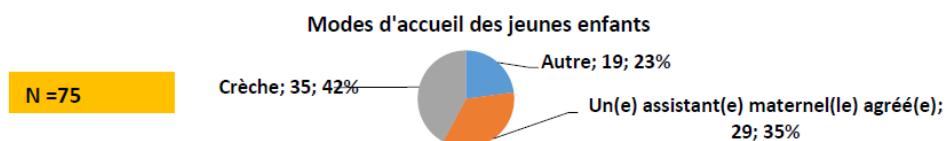


## b) Structures d'accueil petite enfance

### L'offre d'accueil petite enfance

Les modes d'accueil présents sur le territoire sont équilibrés et dans la moyenne nationale. Il y a 4 EAJE (établissement d'accueil pour les jeunes enfants) conventionnés sur le territoire. Ils sont gérés par deux associations à gestion parentale.

Sont également présentes sur le territoire, 12 MAM (maisons d'assistantes maternelles) et 142 assistantes maternelles soit, 584 agréments. De plus, il y a 5 crèches privées et 3 autres projets sont à venir en 2023.



### Les EAJE conventionnés

Le service des EAJE est assuré par deux associations dans le cadre d'un projet de territoire.

L'association ADEP pour la gestion des EAJE «

Verte lune », « les bons enfants », « les colibris » et l'association Petit prince pour sa structure éponyme.

COMMUNES	EAJE	PUBLIC	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Salleboeuf	Les colibris	0/3 ans	28
Tresses	Vertelune	0/3 ans	28
Fargues Saint-Hilaire	Les bons enfants	0/3 ans	26
Carignan-de-Bordeaux	Petit prince	0/3 ans	21
			Total : 103 places

Les agrandissements effectués en 2018 ont permis de passer de 88 en 2014 à 97 places d'accueil collectif. En 2020, 3 places d'accueil supplémentaires ont été ouvertes sur le site Les colibris portant le nombre de place d'accueil à 100. Les travaux apportés à la structure Petit Prince permettront de passer de 18 à 21 places à la rentrée de septembre 2023.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit assuré par la communauté de communes, anciennement nommé RAM (relais d'assistantes maternelles) il est ouvert depuis décembre 2007. Ce service est animé par deux animatrices sur 1.5 ETP. Le service aux familles et aux professionnels est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire et un samedi par mois. Dans une logique communautaire le service est itinérant tant pour les animations que pour les permanences.

En 2021, 29 % des assistantes maternelles en activité ont fréquenté le RAM et 130 ateliers ont été menés sur 11 mois en 2021. Les principales missions du RPE sont : l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles (contrats, horaires, rémunération, droits et obligations...), la professionnalisation des assistantes maternelles (formations, groupes de paroles, analyse de pratiques...) et la conception d'un programme d'animations cohérent (thématische, ateliers d'éveils, partenariat local...).

**Les forces de l'offre d'accueil de la petite enfance :**

- Un réseau professionnel qui se met en place et s'entraide,

- Une commission partenariale,
- Un nombre de place d'accueil pour les enfants plutôt important au regard de l'offre global du territoire,
- L'évolution du RPE avec l'itinérance et les ateliers parents enfants qui se développe de plus en plus,
- La CDC possède une offre d'accueil diversifiée.

**Les évolutions/perspectives prévues de l'offre d'accueil :**

- L'accueil des enfants à besoins spécifiques tend à s'améliorer par la formation des équipes et une meilleure connaissance et prise en compte des publics,
- Développer d'avantage les actions du RPE en termes d'accompagnement des familles. Le but étant de répondre le plus possible à leurs attentes,
- Les passerelles entre les écoles maternelles et les crèches ne se font pas de manières systématiques. Les perspectives visent à rechercher une collaboration plus importante avec les écoles sur certains projets futurs, comme la fête des familles. Mais aussi d'actions dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité,
- Les outils de communication ne sont pas assez développés,
- La création du LAEP en 2024 sera un vrai ajout à la communauté de communes et renforcera les actions dans le cadre de l'appel à projet REAPP.

# Projet Petite Enfance

## Constat

81 % des enfants de moins de 3 ans ont un mode de garde sur le territoire contre une moyenne nationale à 60% (CAF 2022).

Les familles sont attachées au mode garde collectif, mais les EAJE conventionnés reçoivent plus de demandes qu'il n'y a de places.

Plusieurs modes d'accueils sont présents sur le territoire avec des modalités d'inscriptions et de contractualisations différentes des EAJE. Concernant l'accueil des enfants à besoins spécifiques, les professionnels se forment de plus en plus afin de pouvoir répondre à la demande. Néanmoins, les établissements et les professionnels ne sont pas en capacité de répondre à toutes les situations, notamment en termes d'accessibilité et d'organisation pour des soins spécifiques.

## Freins

L'évolution des modalités d'accueil est contrainte par l'explosion démographique que connaît actuellement le territoire. Le nombre de places en crèche conventionnée n'est pas ajustable au nombre de demandes. Cette augmentation de la population entraîne la multiplication des situations nouvelles : handicap physique, mental, allergies, maladies, analphabétisme, familles allophones, etc.

## Attentes des familles

Il est attendu que les différents acteurs puissent travailler en synergie pour plus de compréhension de la part des parents/parents employeurs. Il est également attendu plus d'inclusion dans le dispositif d'accueil pour les enfants et familles à besoins spécifiques.

La mise en place d'instances de concertation, le déploiement d'une communication adaptée et efficace, sans oublier la formation des professionnels pour l'accueil des enfants et des familles

## Leviers

Le projet a pour finalité d'améliorer la collaboration entre les différents instances de la petite-enfance et apporter un service de qualité aux familles en toute transparence.

## Le Projet

- Développer les actions portées par le RPE.
- Pérenniser le travail collaboratif mené avec les directions des associations gestionnaires d'EAJE.
- Formaliser les échanges partenariaux .
- Établir des connexions avec les porteurs d'offre privée.
- Simplifier le parcours des familles dans la recherche d'un mode d'accueil.
- Accompagner les différents modes d'accueil petite-enfance, afin d'optimiser l'accueil et l'encadrement des enfants et familles en situation de handicap.
- Rassembler et mobiliser le réseau d'acteurs handicap sur le territoire.
- Développer une communication adaptée pour les enfants et familles en situation de handicap.

## c) Les structures d'accueil enfance jeunesse :

Le 7 juillet 2014, le Conseil Communautaire a qualifié l'enfance et la jeunesse de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Ce dispositif européen permet d'une part de sortir

du secteur marchand les associations partenaires de la collectivité et de mettre en place une relation étroite entre les différentes associations mandataires et la collectivité.

### L'offre d'enseignement



**1 : TRESSES**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

**2 : CARIGNAN-DE-BORDEAUX**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

**3 : FARGUES SAINT-HILAIRE**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

**4 : POMPIGNAC**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

**5 : SALLEBOEUF**: Ecole primaire Thomas Pesquet.

**6 : BONNETAN**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

**7 : CAMARSAC / CROIGNON**: Regroupement scolaire Intercommunal (RPI) maternelle et élémentaire.

Ecole / année	2022-2023		Total :	2023-2024 (prévisionnel)	
Tresses	Maternelle : 200	Elémentaire : 310	510	Maternelle : 200	Elémentaire : 510
Bonnetan	Maternelle : 52	Elémentaire : 70	122	NC	NC
Fargues	Maternelle : 120	Elémentaire : 200	320	NC	NC
Pompignac	Maternelle : 118	Elémentaire : 212	330	Maternelle : 118	Elémentaire : 212
Carignan	Maternelle : 124	Elémentaire : 235	359	Maternelle : 145	Elémentaire : 230
Camarsac/ Croignon	Maternelle : 66	Elémentaire : 150	216	NC	NC
Salleboeuf	Maternelle : 92	Elémentaire : 168	260	Maternelle : 96	Elémentaire : 169

Sur l'année scolaire 2022-2023, 2 317 enfants sont scolarisés sur le territoire dans les différents sites scolaires publics du 1er degré présentés ci-dessus.

Toutes les communes de la CCCB disposent d'un groupescolairepublic.LescommunesdeCroignon et de Camarsac ont la particularité d'avoir un regroupement pédagogique intercommunal situé sur la commune de Camarsac. Il y a en plus, une école privée à Fargues Saint-Hilaire et à Tresses.

Un collège privé est installé sur le territoire, sinon, il n'y a aucun collège public. Pour l'année scolaire 2022-2023, les jeunes de la CDC,

en fonction de leur commune de résidence, fréquentent les collèges de Créon, Floirac ou Cenon. Par la suite, les collégiens peuvent poursuivre leur scolarisation au lycée François Mauriac de Bordeaux.

La politique jeunesse sur le territoire compose avec l'absence d'établissement du secondaire. Chaque acteur s'adapte et essaie de proposer des actions pour sensibiliser et faire venir les jeunes sur leurs accueils et manifestations. Et ce malgré la problématique liée à la mobilité des jeunes inhérente à ce territoire.

## Les temps périscolaires

Les temps périscolaires avant et après la classe sont de la compétence des communes, ces temps sont organisés, soit en gestion directe par les

communes, soit assurés par une association mandataire.

Commune	Fonctionnement périscolaire
Bonnetan	Mandatement FRANCAS
Camarsac/ Croignon	Régie municipale
Carignan-de-Bordeaux	Régie municipale
Fargues Saint-Hilaire	Mandatement UFCV
Pompignac	Régie municipale
Salleboeuf	Mandatement FRANCAS
Tresses	Mandatement FRANCAS

## Les accueils du mercredi et de l'ALSH

L'accueil du mercredi en centre de loisirs est de la compétence de la CCCB. Ces temps sont assurés par deux associations mandataires (l'UFCV et les FRANCAS de la Gironde) sur 6 sites du territoire

(Tresses, Bonnetan, Pompignac, Carignan-de-Bordeaux pour les Francas, Fargues St Hilaire et Camarsac pour l'UFCV).

### Pour les mercredis

Gérés par les Francas :

Commune	Horaires	Nombre de places	Age
Bonnetan	De 7h15 à 18h45	35	3-11 ans
Carignan	De 7h30 à 19h00	90	3-11 ans
Pompignac	De 7h30 à 19h00	84	3-11 ans
Tresses	De 7h30 à 19h00	120	3-11 ans

Gérés par l'UFCV :

Commune	Horaires	Nombre de places	Age
Camarsac	De 7h30 à 18h30	60	3-11 ans
Fargues Saint-Hilaire	De 7h30 à 18h30	120	3-11 ans
Fargues Saint-Hilaire	De 14h à 19h00	12	11-17 ans

## Pendant les petites vacances, en juillet et en août :

Gérés par les Francas :

Commune	Horaires	Nombre de places	Age
Bonnetan	De 7h15 à 18h45	35	3-11 ans
Carignan	De 7h30 à 19h00	90	3-11 ans
Pompignac	De 7h30 à 19h00	84	3-11 ans
Tresses	De 7h30 à 19h00	120	3-11 ans
En fonction des salles à disposition dans les communes.	De 9h00 à 19h00 Les petites vacances, en juillet et 15 derniers jours d'août	16	11-14 ans

Gérés par l'UFCV :

Commune	Horaires	Nombre de places	Age
Camarsac	De 7h30 à 18h30	60	3-11 ans
Fargues Saint-Hilaire	De 7h30 à 18h30	120	3-11 ans
Fargues Saint-Hilaire	De 14h à 19h00	16	11-17 ans

Un dispositif départemental est proposé aux enfants. Il est organisé par la CCCB et mis en œuvre par l'UFCV : **Le club nature Gironde.**

Déjà présent auprès de 3 ALSH du territoire, depuis janvier 2023, il intervient auprès de l'ensemble des accueils de loisirs de la CCCB autour de projets de développement durable. Les enfants sont sensibilisés aux différents écosystèmes et aux problématiques engendrées par l'urbanisation pour la faune et la flore du territoire. Différentes actions sont en projet

comme le développement de la zone de permaculture, une sensibilisation des enfants aux zones de ponte des moustiques tigres mais aussi des balades pour les familles et des ateliers avec le RPE de la CDC. Chaque centre de loisirs bénéficie d'ateliers encadrés par un animateur environnement et peut continuer les actions les mercredis grâce aux malles pédagogiques mises à disposition.

Est également mis en place depuis plusieurs années, un club nature ados.



## La tarification du taux d'effort

Afin que tous les enfants du territoire puissent accéder aux ALSH, la tarification est en cours d'harmonisation sur le principe du taux d'effort. Le principe du taux d'effort consiste à assurer une progression linéaire sans effet de palier de la tarification des activités aux familles. Le tarif de chaque famille est établi en multipliant le quotient

familial CAF par un coefficient multiplicateur (identique pour toutes les familles), le taux d'effort, et en ajoutant une constante pour ajuster le tarif. Cette évolution s'effectue progressivement, 3 phases sont prévues : septembre 2021 puis septembre 2022 et enfin septembre 2023.

## Les accueils de vacances

Pendant les petites vacances, les centres sont ouverts sur la quasi-totalité des périodes pour les 3/11 ans. Sur la période de Noël, les effectifs sont absorbés par les centres restant ouverts.

Pendant la période estivale, les centres assurent une rotation pour couvrir les 8 semaines de vacances et offrent ainsi une solution d'accueil pour les enfants quelle que soit la période.

### Indices démographiques :

	0-14 ans		Evolution	15-29 ans		Evolution
	2013	2019		2013	2019	
Bonnetan	182	200	9,89%	99	122	23,23%
Camarsac	194	180	-7,22%	109	132	21,10%
Carignan	733	762	3,96%	457	495	8,32%
Croignon	116	163	40,52%	80	75	-6,25%
Fargues	411	502	22,14%	402	494	22,89%
Pompignac	505	572	13,27%	390	408	4,62%
Salleboeuf	388	477	22,94%	279	347	24,37%
Tresses	848	861	1,53%	592	693	17,06%
Total	3377	3717	10,07%	2408	2766	14,87%
La Gironde	261175	275351	5,43%	288129	306771	6,47%

La population des 0-14 ans est en augmentation quasiment dans toutes les communes, et de manière plus importante que la moyenne

départementale. De même pour les 15-29 ans. Ceci a pour conséquence d'avoir des demandes d'accueil et de classes en hausse également.

## d) Les associations partenaires

Plusieurs associations sont partenaires des temps éducatifs du territoire et subventionnées dans ce cadre par la CCCB pour l'animation des mercredis et des vacances scolaires.



La ludothèque Terre de jeu. L'association est très active et est transverse sur le territoire grâce à de nombreuses actions. Elle intervient dans le cadre des accueils de loisirs avec les FRANCAS sur le site de Tresses. Ils utilisent la structure durant

les vacances en espaces de jeux ouverts. Et avec l'UFCV sur le site de Fargues, la ludothèque intervient pendant les temps périscolaires, mais aussi pendant le Frayse'Toch, elle participe à la recyclerie et la mise en place d'une caisse à jouets.



Le FC Rive Droite 33 : l'association comporte 477 licenciés en 2022 dont 320 mineurs. Le FCRD 33 mutualise les équipements avec la commune d'Artigues- Près-Bordeaux. L'association propose des stages à chaque période de vacances sauf en été et une semaine à Noël, elle organise également des stages avec des activités autres que le foot ouvert à tous via le site du club. La mixité fille/garçon est présente grâce à la présence d'une équipe féminine. Le mercredi après-

midi, elle travaille également avec l'ensemble des ALSH et contribue à ce que des liens se créent de façon transverse et de manière pérenne. Des navettes sont mises en place pour aller chercher les enfants sur chaque site d'ALSH.

**Les deux associations suivantes sont soutenues par la CAF dans le cadre de la CTG et bénéficient depuis la contractualisation (2022) d'un bonus de territoire.**



Tam-tam. L'association est basée sur la commune de Salleboeuf. Forte d'un peu plus de 100 adhérents en 2021, elle organise une école multisports.

L'école multisports (EMS) est un dispositif initié par le Conseil Départemental de la Gironde et organisé par l'association TAMTAM. Les EMS cherchent à « éduquer », stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe, le respect de l'autre. L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation, et la découverte, en aucun cas ne prépare pas à la compétition. De ce fait, l'EMS n'entre pas en concurrence avec les clubs sportifs existants. Outre la recherche d'une complémentarité avec les divers clubs sportifs locaux, cette approche permet à l'enfant indécis

de s'essayer dans de nombreux domaines (individuel, collectif, d'opposition, d'adresse...), de choisir un sport plus précisément et le cas échéant, de le pratiquer à terme en club. Chaque enfant suit un cycle de séances inscrit dans un projet spécifique ; projet adapté à son âge, ses goûts, éventuellement ses aptitudes. Ce cycle d'apprentissage est supervisé et coordonné par des éducateurs sportifs.

L'association propose aussi du sport vacances durant celles d'automne, de février, d'avril et d'été. Ce sont des semaines sportives à thèmes proposées à la journée aux enfants de 6-14 ans à Pompignac et Salleboeuf. Deux séjours neige et été sont aussi proposés pour les adolescents.



Le Club Athlétique Carignanais. L'association est implantée sur le territoire depuis près de 57 ans, elle propose 15 sections différentes dont les vacances sportives. Pour les vacances sportives, 161 jeunes

différents sont concernés (chiffres 2020) et participent aux activités, 70% / 80% des jeunes sont issus de la CCCB avec une proportion importante d'enfants provenant de la commune de Carignan.

#### Les forces de l'offre de loisirs du territoire sont :

- Des services périscolaires développés sur les communes concernées par l'accueil de loisirs (Tresses, Carignan, Fargues, Bonnetan, Pompignac et Camarsac) et sur la commune qui ne dispose pas d'un accueil de loisirs (Salleboeuf)
- Une politique tarifaire en cours d'harmonisation sur une base de taux d'effort à l'échelle du territoire en 3 phases (septembre 2021-2022 et 2023)
- Des projets éducatifs de territoire communaux en cours d'écriture avec des objectifs similaires, issus de groupe de travail avec tous les partenaires éducatifs.
- Une amplitude d'ouverture étendue inscrite dans une logique communautaire permettant d'optimiser les réponses aux besoins des familles (continuité de service assurée même en période creuse avec une coordination des ouvertures de structures),
- Des lieux d'accueil bien identifiés par la population (signalisation mise en place par la communauté de communes),

- Un encadrement pédagogique investi et motivé,
- Une prise en charge des enfants porteurs de handicaps et à besoins spécifiques.

#### Les faiblesses de l'offre de loisirs :

- La forte demande pour les 3-6 ans, implique une adaptation perpétuelle pour les associations et équipements
- Un manque de mutualisation des moyens entre les différentes structures,
- Les passerelles inter structures sont peu investies,
- Des locaux à adapter aux groupes toujours plus conséquents, malgré des travaux engagés,
- Des équipes pédagogiques en cours de formation pour l'accueil d'un public porteur de handicap et/ou à besoins spécifiques,
- L'absence de collège sur le territoire qui ne permet pas de continuité éducative.

# Projet Enfance

## Constat

Les enfants du territoire ont la possibilité d'être accueillis, quelle que soit la période, sur un accueil de loisirs ou de pratiquer une activité physique. La formation des encadrants à l'accueil du public en situation de handicap et les locaux dédiés permettent l'accueil de la plupart des enfants. Pour certaines situations, une organisation spécifique peut être mise en place avec les équipes.

## Freins

L'accueil des enfants et des familles à besoins spécifiques est à développer sur le territoire

## Leviors

Afin de créer une synergie pour l'accueil de cette tranche d'âge. Un socle de formation commun et un plan d'accessibilité pour l'accueil de tous les enfants sont à perfectionner pour arriver à cet objectif.

## Attendus

Il est attendu que l'ensemble des instances et des professionnels de l'enfance co-construisent un projet permettant à toutes les familles qui souhaitent inscrire leur enfant en accueil de loisirs, puissent le faire.

## Attentes des familles

Les retours des familles concernent l'accessibilité de l'accueil, notamment par le fait de tendre vers des lieux d'accueil plus inclusif bien que les enfants à besoin spécifique sont déjà intégrés dans certains ALSH..

## Le Projet

- Permettre le développement d'une animation enfance adaptée et évolutive.
- Développer une communication adaptée et ciblée pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille (dispositifs, projets, partenariats...).
- Intégrer les orientations éducatives du PEDT intercommunal comme fil conducteur entre les différents acteurs du territoire
- Accompagner les différents modes d'accueil des familles, afin d'optimiser l'accueil et l'encadrement des enfants en situation de handicap
- Rassembler et mobiliser le réseau d'acteurs handicap sur le territoire
- Développer une communication adaptée pour les enfants et familles en situation de handicap.

# Projet Jeunesse

## Constat

L'accueil de loisirs, les mercredis et vacances scolaires est assuré par 2 associations mandataires sur le territoire. Il y a un manque de synergie entre les différents acteurs concernés. Les encadrants ne sont pas tous formés à l'accueil des jeunes/parents en situation de handicap. Les dispositifs de service civique et d'accompagnement ne sont pas suffisamment investis par les jeunes, les familles se sentent souvent démunies face aux difficultés rencontrées avec leurs enfants.

## Freins

Les difficultés rencontrées sont liées à la mobilité qu'elle soit intra-communes, inter-communes et extra CCCB. De plus il y a des difficultés de communications en direction des familles et des jeunes.

## Attentes des familles

Donner l'opportunité aux jeunes du territoire de saisir de l'ensemble des dispositifs qui leur sont dédiés, mais également leur laisser la possibilité de proposer des initiatives, actions, animations qui leur soient adaptées et en cohérence avec leurs valeurs et leurs attentes.

## Attendus

## Leviars

Un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse sera nécessaire afin de capter un maximum de jeunes du territoire.

## Le Projet

- Préparer l'arrivée du collège (domaine de la Frayse à Fargues-Saint-Hilaire) et des collégiens sur le territoire.
- Permettre le développement d'une animation jeunesse adaptée et évolutive.
- Développer une communication adaptée et ciblée pour répondre aux besoins des jeunes et de leur famille (dispositifs, projets, partenariats...).
- Déployer la mobilité des jeunes sur le territoire en favorisant leur autonomie.
- Accompagner les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel.
- Intégrer les orientations éducatives du PEDT intercommunal comme fil conducteur entre les différents acteurs du territoire.
  - Soutenir les actions et valeurs défendues par la jeunesse (entrée écologie/solidarité).
  - Recenser et diffuser l'offre globale existante en direction de la jeunesse.
  - Rehabiliter les Locaux de l'espace jeunes

## e) L'offre sportive et culturelle

### Les bibliothèques et le tissu associatif

Depuis 2003 la création du réseau « Au Fil des bibliothèques » permet aux inscrits d'emprunter gratuitement des livres dans toutes les bibliothèques adhérentes de la communauté de communes les coteaux Bordelais (Camarsac, Carignan, Croignon, Fargues Saint-Hilaire,

Pompignac, Salleboeuf et Tresses). Des animations sont également organisées autour de thématiques variées (quinzaine du numérique en bibliothèque, ateliers de peinture avec des robots, ateliers nature, concours d'écriture etc...).

Structures	Communes	Accueil du public	Services/ateliers
Bibliothèque	Camarsac	Mardi : 10h-12h / 14h-18h / mercredi : 14h-16h / samedi : 10h-12h	Accueil des groupes, prêt de livres, de livres sonores, roman et policiers.
Le Point lecture municipal de Croignon a été transféré à la bibliothèque de Camarsac.			
Bibliothèque	Carignan	Mercredi : 9h30 – 12h30 / 14h30 – 18h30 vendredi : 16h30 – 18h30 samedi : 10h00 – 12h30	Deux rendez-vous réguliers : les bébé-lecteurs et le conte de Noël. Ainsi que des animations ponctuelles : accueils d'auteurs, spectacles, contes, balade contée, apéro lectures, calligraphie, organisation de concours littéraire, etc.
Bibliothèque	Fargues	Ouvert tous les jours	Mise à disposition de 8000 ouvrages et 1000 CD musicaux. La bibliothèque organise des animations ponctuelles ainsi qu'un forum du livre jeunesse
Bibliothèque	Pompignac	Mardi et jeudi : 16h-18h Mercredi : 15h-19h Vendredi et samedi : 9h30-12h30	Accueil des groupes, prêt de livres, participation au marché de Noël de la commune.
Médiathèque	Salleboeuf	En période scolaire : Mardi et vendredi 11h-13h / 14h-18h Mercredi 9h-13h / 14h-18h Samedi 9h-13h / 14h-17h30 Mardi mercredi jeudi vendredi pendant les vacances scolaires	Panier à histoires - Entre les lignes, échanges autour de lectures - ChatterBox : groupe de conversation en anglais bimensuel - Bobines et pelotes - Mon p'tit ciné - Permanence pour l'accompagnement dans le cadre des démarches dématérialisées Et des animations ponctuelles : accueils d'auteurs, d'illustrateurs, de spectacles, expositions
Médiathèque	Tresses	Mardi 16h-19h mercredi 9h30-12h30 14h-18h30 jeudi 16h-18h30 vendredi 16h-18h30 samedi 10h-12h30	15000 références. Venues d'auteurs, d'illustrateurs avec le scolaire, l'Institut Médico Professionnel Bel Air de Tresses, mais aussi avec le public adulte...

## Présentation du tissu associatif de la Communauté de Communes :

Au regard des informations dont nous disposons sur le nombre d'associations présentes sur le territoire, nous n'avons pas la capacité de connaître précisément leurs champs d'actions sur la commune ou ailleurs. Nous présentons dans ce document, une partie des associations identifiées qui interagissent avec les écoles, accueils périscolaires et le centre de loisirs.

**BONNETAN** : 13 associations. Nous pouvons citer Bonnetanbulle, association de parents d'élèves et deux MAM.

**CAMARSAC** : 21 associations dont, entre autres : Camars'acteurs et l'association des parents d'élèves.

**CARIGNAN** : 74 associations : Petit prince, crèche associative conventionnée avec la CDC, le CAC, club omnisport et, entre autres, La Boutique sans étiquette, un espace de vie social.

**CROIGNON** : 20 associations : comité des fêtes de Croignon, les doigts de fées et AMTC, Art

Martial Traditionnel de Croignon.

**FARGUES SAINT-HILAIRE** : 65 associations : crèche les bons enfants, union sportive Farguaise, association de parents d'élèves.

**POMPIGNAC** : 73 associations : plusieurs associations sportives, groupement de parents d'élèves.

**SALLEBOEUF** : 31 associations ; 13 sportives ; 8 en lien avec la culture ; 10 autour de la convivialité, le patrimoine et la solidarité ; Tam Tam et un comité des fêtes appelé Salleboeuf en fête.

**TRESSES** : 98 associations : plusieurs MAM, clubs sportifs, associations de parents d'élèves. Total : 364 associations sur le territoire.

Les associations présentes sur le territoire offrent un panel de pratiques culturelles et sportives très diverses.

En 2021-2022, près de 200 enfants se sont inscrit dans une école multisport avec le CAC ou TamTam et 330 mineurs ont fréquenté le club de football du FC Rive Droite.

# orientations et objectifs

Le PEDT communautaire formalise une démarche permettant de renforcer la cohérence éducative du territoire. Il se met en place dans le respect des compétences de chacun et dans la continuité des différents temps de l'enfant, à savoir **le temps d'éducation formel** (temps scolaire), **le temps d'éducation informel** (les temps d'accueils, les récréations) et **le temps d'éducation non formel** (temps périscolaire, associatif).

La ramifications des PEDT communaux s'inscrit dans cette volonté de construire un outil cohérent, sur l'ensemble des tranches d'âge, de 0 à 25 ans. L'ambition est de construire un projet éducatif qui cheminera tout au long du parcours des enfants puis des adolescents et au début de l'âge adulte, ils sont au cœur du dispositif.

Les objectifs généraux du PEDT :

1. Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.
2. Autonomie : Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.
3. Citoyenneté : Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres.

Chaque objectif général sera décliné en objectifs opérationnels et objectifs pédagogiques. S'en suivra des exemples d'actions et de projets au regard des différents objectifs, des temps d'éducation et des volontés des communes.

Chaque objectif général est aussi associé à deux objectifs de la CTG.

## I. Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs

Objectifs de la CTG associés :

- Renforcer et encourager les actions sur le territoire envers tous les publics,
- Créer du lien entre les familles, les administrés et les services de la CCCB.

locaux, les communes, les associations et les partenaires, la CDC veut continuer se travaille de concertation et de mutualisation des idées et des réflexions.

Avec la signature de la CTG, qui enclenche une démarche pour construire un projet social sur le territoire en co-construction avec les acteurs

## a) Favoriser le lien social (objectif opérationnel)

Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs (objectif pédagogique).

### Actions

- 0-3 ans : participer aux actions mises en place par le RPE : ateliers de motricité, projet nature pour les enfants. Mise en place du « temps des pros » : ateliers d'échanges de pratique entre éducatrices fréquentant les EAJE.
- 3-11 ans : créer des projets entre les différentes structures enfances du territoire autour de Terre de Jeux 2024. Mise en place de réunions régulières entre les acteurs de terrains : COPIL ALSH, réunion d'écriture PEdT.
- 12-17 ans : participer aux actions organisées par l'UFCV dans le cadre de l'accueil de loisirs : grands jeux de coopération, jeux de rôles de collaboration, création de projets à moyen et long terme pour partir en séjour.
- 18-25 ans : permettre aux jeunes du territoire d'être bénévoles et acteurs lors du Frayse'toch, défi jeunes et actions de la CDC.

## b) Réduire les inégalités (objectif opérationnel)

S'adapter aux particularités de chaque individu (objectif pédagogique).

### Actions

- 0-3 ans : prendre en compte des enfants à particularités et porteurs de handicap dans les projets pédagogiques et règlements intérieurs des différentes structures d'accueils. Mais aussi lorsque les animations sont créées pour inclure tout le monde.
- 3-11 ans : proposer des formations qualifiantes, continue et des échanges de pratique entre professionnels. Participation des associations et structures spécialisées lors des animations proposées par les accueils de loisirs.
- 12-25 ans : créer des projets inclusifs, sans discrimination en permettant à tous de participer, d'autant plus avec le ramassage en minibus sur les communes, de la part de l'équipe d'animation.

## c) Valoriser toutes les dynamiques de territoire (objectif opérationnel)

Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs (objectif pédagogique).

### Actions

- 0-3 ans : faire participer les assistantes maternelles et partenaires du RPE aux activités afin que les enfants et parents apprennent à les connaître. Intégration des organisations de loisirs à la journée famille : les bibliothèques, ludothèque, UFCV, CAP 33...
- 3-11 ans : mettre en œuvre des passerelles avec les associations culturelles et sportives conventionnées lors des temps d'accueil de loisirs les mercredis sur certaines communes : le CAC, le FCRD, etc...
- 2-25 ans : organiser le défi jeunes au domaine de Frayse, en co-construction avec les associations partenaires du territoire comme OIM, la MDA, IJ mais aussi les institutions, le département, la CAF.

## II. Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle

Objectifs de la CTG associés :

- Permettre à tous les administrés d'accéder aux équipements et services de la CCCB.
- Apporter un soutien dans la mise en place de projets locaux.

Pour cet objectif, l'accompagnement vers une plus grande autonomie de l'enfant est la ligne

conductrice. Dans un territoire comme celui des coteaux bordelais, étendu et avec des grosses problématiques au niveau du transport, la question de la mobilité est essentielle.

En parallèle à cela, la richesse associative de la CDC peut permettre aux enfants de s'épanouir, nous seulement à l'école mais aussi sur le temps extra-scolaire et des vacances.

### a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage (objectif opérationnel).

Accompagner les structures vers des projets collectifs (objectif pédagogique).

#### Actions

- 0-3 ans : proposer des rencontres parents/ enfant dans les locaux du RPE avec des partenaires extérieurs un samedi par mois. Faire participer les EAJE et les crèches conventionnées aux actions du RPE pour valoriser les actions collectives.
- 3-11 ans : dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », mettre en place un projet d'animation commun aux deux structures enfances du territoire, les Francas et l'UFCV via des olympiades ALSH, organisées aux petites vacances d'octobre, février et avril.
- 12-16 ans : rendre acteurs les jeunes en les incitant à participer et préparer des projets comme le défi jeunes, le frayse'toch, tenir des stands pour récolter des fonds pour un projet participatif, etc...
- 14-25 ans : créer un projet de réhabilitation des locaux de l'espace jeunes en s'appuyant sur les envies et compétences des jeunes.

## b) Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent (objectif opérationnel).

### Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité (objectif pédagogique).

#### Actions

- 0-3 ans : proposer des formations pour les professionnels pour accueillir tous les publics. Achat de mobiliers adaptés à tous les âges et toutes les particularités.
- 3-11 ans : mettre en place un diagnostic sur les besoins humains, de matériels et ce qui fonctionne pour l'ensemble des sites périscolaires et de loisirs au niveau de l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Lors des temps forts des APS, les structures spécialisées sont invitées à participer et prendre part aux évènements.
- 12-16 ans : la mobilité sur le territoire étant un frein pour beaucoup d'adolescents, les structures jeunesse organisent des ramassages pour aller chercher les jeunes pour qu'ils puissent participer aux activités, peu importe leur lieu d'habitation.
- 15-25 ans : mettre en place des réunions pour recueillir les idées et propositions des jeunes en faveur de l'écologie et de la solidarité.

## c) Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs (objectif opérationnel).

### Accompagner les enfants dans leur développement personnel (objectif pédagogique).

#### Actions

- 0-3 ans : sensibiliser les enfants au jardinage avec le pôle environnement de l'UFCV
- 3-11 ans : créer et développer des conseils municipaux d'enfants.
- 12 ans et plus : rendre autonomes les jeunes en les laissant choisir leurs activités pendant les vacances scolaires, les samedis après-midi et les lieux de leur séjour. Ils peuvent aussi faire partie des comités de pilotage des grands évènements. Création conseils municipaux de jeunes.
- 17-25 ans : mettre en place un livret d'engagement pour valoriser les compétences des jeunes et leurs actions.

### III. Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres

Objectifs de la CTG associés :

- Participer à l'éducation des jeunes
- Développer une Politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire

L'accompagnement de l'enfant via son rapport aux autres est au cœur de cet objectif. Le territoire

des coteaux bordelais est riche en termes de diversité sociale et d'acteurs avec une identité forte.

Il faut malgré tout, encourager le développement d'une politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire pour permettre de créer une dynamique collective.

#### a) Créer une dynamique collective et citoyenne (objectif opérationnel).

##### Actions Renforcer le respect et le rapport à l'autre (objectif pédagogique).

- 0-3 ans : développer un projet de passerelle entre le RPE, les crèches et les écoles maternelles.
- 3-11 ans : créer des projets communs entre APS, ALSH et école pour avoir un règlement et des règles de vie communes. Proposition de mutualisation des locaux et du matériel en bonne intelligence.
- 12-16 ans : renforcer les actions avec les jeunes du territoire et au-delà : proposer des projets et rencontres avec les jeunes du créonnais, de la métropole et du sud Gironde.
- 16-25 ans : mettre en place le dispositif BAFA-BAFD, permettant aux jeunes engagés du territoire de recevoir une aide financière pour ce diplôme.

## b) Renforcer une cohérence éducative (objectif opérationnel).

Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles (objectif pédagogique).

### Actions

- 0-3 ans : créer une journée famille tous les ans, le 1er samedi de juin. Cette journée réunira les acteurs de la petite enfance autour du jeu, de la nature et du vivre ensemble. En incluant les acteurs au groupe de travail, cette action se veut collégiale et en co-construction.
- 3-11 ans : créer un livret de communication présentant l'ensemble de l'offre en matière d'accueil et de loisirs sur le territoire. Diffusion des programmes des ALSH et APS sur le site internet de la CDC.
- 12-25 ans : créer des temps d'échanges entre parents d'adolescents sur le territoire.

## c) Impliquer les jeunes sur les décisions (objectif opérationnel)

Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole (objectif pédagogique).

### Actions

- 0-3 ans : créer un LAEP pour permettre aux habitants du territoire de se sentir plus en confiance dans leur commune et crée un lieu d'écoute.
- 3-11 ans : créer un film par les enfants, préparé durant toute l'année scolaire, à destination des familles.
- 12-16 ans : créer l'affiche des temps fort de l'UFCV
- 16-25 ans : créer un comité de pilotage jeune pour initier des projets à l'échelle de la CDC.

# évaluation du PEDT

Dans le cadre de l'écriture de la CTG avec la CAF, la CCCB s'est servi de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire, réalisé avec le concours d'un cabinet de sociologie, dans le but d'écrire un projet social de territoire.

Cette étude s'est organisée en plusieurs phases, analyse du contexte, consultation de la population locale, élaboration du diagnostic, afin de fournir à la CDC des outils d'analyse et d'aide à la décision pour la mise en place d'une politique cohérente et adaptée à la réalité socio-économique.

Le pilotage, la coordination et l'animation de la CTG se fait avec l'appui de 3 instances :

- Une instance de pilotage (COPIL), qui assure la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention, contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires.
- Une instance technique (COTECH) qui a pour vocation de contribuer à la construction et au suivi de la CTG, de faire le lien entre les instances opérationnelles et les instances de décision.
- Et des groupes de travail, spécifiques aux différents thèmes et objectifs de la CTG se réunissant pour établir les feuilles de route et organiser les projets associés à ces instances.

Dans le cadre du PEDT, un groupe de travail est mis en place dans le but d'écrire un projet présentant des objectifs éducatifs communs à la rédaction du PEdT communautaire ainsi que des PEdT communaux.

Ces groupes de travail et instance de pilotage assureront également l'évaluation finale de ce PEDT.

Concernant l'évaluation, plusieurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été fléchés lors de l'écriture de la CTG :

- Réactualiser le PEDT intercommunal avec l'ensemble des communes, apporter de la cohérence éducative, amener les communes à produire un PEDT communal reprenant les objectifs/thématiques travaillés dans le PEDT intercommunal.
- Qualité des échanges/retour des professionnels et élus/émergence de nouveaux projets/mutualisation des moyens ou travail conjoint autour de même thématique.
- Nombre de réunion par an/participation des communes, établissements scolaires/nombre de projets/actions.
- Mise en place du nouveau PEDT communautaire et PEDT communaux ramifiés
- Nombre de communes ayant mis en place un PEDT communal/participation de l'ensemble des acteurs à la construction.

# annexes

## I. Le plan mercredi

**DURÉE DU PROJET :** 2023-2026 (durée du contrat territorial global)

**EPCI PORTEUR DU PROJET :** CDC les Coteaux Bordelais  
8 rue Newton, 33370 Tresses

**ASSOCIATIONS MANDATAIRES POUR L'ORGANISATION DES  
ACCUEILS DE LOISIRS :** L'UFCV et Les FRANCAS

**RESPONSABLES DU PROJET :** Cécile THOMAS, chargée de coopération globale et Jean-Emmanuel CASSAGNAU, chargé de coopération opérationnelle.

8 rue Newton, 33370 Tresses.  
[cej@cdc-coteaux-bordelais.fr](mailto:cej@cdc-coteaux-bordelais.fr) - [serviceej@cdc-coteaux-bordelais.fr](mailto:serviceej@cdc-coteaux-bordelais.fr)  
05 57 34 58 35 - 05 57 34 58 32

## L'organisation des mercredis sur la CDC

Territoire et établissements scolaires concernés :



1 : **TRESSES**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

2 : **CARIGNAN-DE-BORDEAUX**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

3 : **FARGUES SAINT-HILAIRE**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

4 : **POMPIGNAC**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

5 : **SALLEBOEUF**: Ecole primaire Thomas Pesquet.

6 : **BONNETAN**: Groupe scolaire maternelle et élémentaire.

7 : **CAMARSAC / CROIGNON**: Regroupement scolaire Intercommunal (RPI) maternelle et élémentaire.

Le tissu associatif :

- 2 associations mandataires de service public (SIEG)
- 8 associations d'intérêt communautaire
- 233 associations référencées sur le territoire

## II. Les accueils de loisirs sans hébergement

« Le décret<sup>1</sup> permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. »

### a) Définition

C'est l'organisation d'un accueil collectif d'enfants et/ou de jeunes (mineurs) sur des périodes de vacances scolaires ainsi que le

mercredi, durant lequel est proposé un ensemble d'activités diversifiées, de loisirs éducatifs et d'épanouissement.

### b) Organisation

Ce service, proposé aux familles, est structuré sur le principe d'une fréquentation régulière du public ainsi que sur une dynamique de projets adapté à l'âge et au degré d'autonomie des enfants et des jeunes.

L'organisation de la semaine d'école à quatre jours permet aux enfants de pratiquer une activité sportive, ludique, culturelle ou manuelle les mercredis. Ils peuvent fréquenter les différents accueils municipaux ou associatifs. Cette nouvelle disposition permet de créer du lien sur certains sites entre les différentes structures. Les effectifs sont d'ailleurs constants ou en augmentation en fonction des sites.

Par ailleurs, à la suite de la dissolution de la précédente association Frimousse, gestionnaire de l'ALSH de Camarsac, la CDC a sollicité les associations mandataires, Les Francas, l'UFCV, pour assurer la continuité du service d'accueil.

Après une expérimentation d'ouverture d'ALSH à Pompignac durant le COVID, piloté par les Francas, la CDC a voulu poursuivre et a donc diligenté cette association pour qu'elle soit en gestion des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

<sup>1</sup> Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

## c) Perspectives

A partir de septembre 2023, les modalités de réservation vont être harmonisées à l'ensemble des sites d'accueil.

Pour les mercredis et les vacances scolaires, la réservation deviendra obligatoire via le portail famille de chaque association gestionnaire (Francas et UFCV). Un accompagnement administratif est proposé pour les familles qui rencontrent des difficultés dans la conception de leur demande ou avec l'outil numérique.

A compter de septembre 2023, aucun enfant ne sera accueilli au sein des accueils sans réservation confirmée par l'association gestionnaire.

Il y aura aussi la mise en place de prépaiement uniquement pour la réservation des périodes de vacances scolaires. Les familles devront donc prépayer les jours de fréquentation.

## III. Les mercredis : actions et organisation (issus d'un travail collaboratif)

La Communauté de Communes s'emploie à maintenir un lien fort entre les communes et les associations afin de garantir la continuité éducative pour les enfants fréquentant les accueils ALSH et périscolaires.

Les 2 associations mandataires organisent l'ensemble des ALSH du territoire. Les acteurs sont donc repérés plus facilement et cela augmente la possibilité de créer des projets communs.

Chacune écrit leur projet pédagogique, avec leurs objectifs généraux, opérationnels et les actions associées. Les projets sont orientés autour du vivre ensemble, de l'accompagnement vers l'autonomie, l'inclusion de tous par tous.

L'organisation des actions du mercredi a été pensée pour permettre aux enfants du territoire de s'exprimer, jouer, participer, être acteurs de leur journée. En effet, le mercredi est un temps de

loisirs pendant lequel l'enfant peut avoir le choix de pratiquer une activité sportive ou culturelle mais également participer à des ateliers ou ne rien faire s'il le souhaite.

Le FC Rive Droite 33 effectue des navettes pour aller chercher les enfants (préalablement inscrits) au sein des accueils de loisirs dès le mercredi matin, puis les réacheminent ou non en fonction des règles d'organisation définies par l'organisation communautaire des ALSH et les parents après la séance. De même pour d'autres associations sportives ou culturelles. L'UFCV organise un ramassage pour les jeunes inscrits aux activités de l'espace ados au Domaine de la Frayse.

Par ailleurs, certaines associations viennent directement sur les accueils de loisirs pour participer aux animations.

En outre, la participation aux activités associatives proposée les mercredis sera limitée à une seule activité par enfant dans les créneaux d'accueil ci-après :

- 09h15-09h45 : Les derniers enfants arrivant pour 09h00 au plus tard sur le centre de loisirs. L'équipe d'animation a besoin d'un laps de temps pour valider les présences et faire un rassemblement.
- 10h15-10h45
- 11h30-12h00 : N.B : Créneau d'ouverture familles pour les enfants qui sont en demi-journée

L'après-midi :

- 13h30-14h00 : N.B : Créneau d'ouverture familles pour les enfants qui sont en demi-journée
- 15h00-15h30
- 16h45-17h00 : N.B : Ouverture aux familles à partir de 17h00

Ceci, dans le but de permettre le bon fonctionnement ainsi qu'une qualité de service

et de garantir à l'ensemble des enfants une participation suivie aux projets et activités proposées.

Différents intervenants proposent des animations aux enfants de la CDC : l'UFCV et son pôle animation nature, le CAC, le FC Rive Droite, TamTam.

L'organisation des activités le mercredi suit les orientations des projets pédagogiques rédigés annuellement pour chaque ALSH. Les actions se font en fonction des projets mais aussi suivant les envies des équipes pédagogiques et les opportunités de la vie locale.

Les ALSH offrent aussi la possibilité aux familles d'inscrire leurs enfants à la demi-journée. Les enfants peuvent alors pratiquer une activité puis réintégrer l'accueil collectif pour le reste de la journée et inversement en fonction des horaires. Cette organisation facilite le parcours des familles et permet aux enfants de s'inscrire sur une activité toute l'année le mercredi en dehors de l'accueil de loisirs.

## IV. La gestion des accueils et le personnel encadrant

La gestion est assurée par les associations mandataires ALSH (Francas et UFCV) sur les communes de Tresses, Carignan-de-Bordeaux, Bonnetan, Fargues-Saint-Hilaire, Pompignac et Camarsac. Certaines associations sportives et culturelles viennent récupérer les enfants sur les sites durant l'accueil du mercredi.

Les équipes d'encadrement veillent à ce que les enfants accueillis durant leur temps libres le soient dans des conditions favorables, en

respectant la réglementation et la législation en vigueur mais aussi les consignes et les règles de vie en collectivité. Ces règles sont élaborées et travaillées tout au long de l'année avec le public afin que leurs besoins et attentes soient pris en considération dans la programmation d'activités. Ceci garantit un cadre sécurisant et compris de tous et permet aux enfants d'avoir accès à des loisirs éducatifs favorisant l'épanouissement, la créativité, le développement de l'autonomie...

Les accueils du mercredi sont encadrés par des équipes permanentes :

ALSH Bonnetan - Mercredis	
Fonction	Qualification
Responsable pédagogique	BPJEPS LTP
Animatrice	Non qualifiée - formation BAFA à venir
Animatrice	BAFA
Animateur/trice	BAFA en cours à minima

ALSH Camarsac - Mercredis	
Fonction	Qualification
Responsable pédagogique	BPJEPS LTP
Animateur	BAFA en cours
Animatrice	BAFA

ALSH Carignan-de-Bordeaux - Mercredis	
Fonction	Qualification
Directrice	BAFA, BAFD et BPJEPS LTP en cours
Directeur adjoint	BAFA et BAFD en cours
Animateur	BAFA en cours
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	Equivalent BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA

### ALSH Fargues Saint-Hilaire - Mercredis

Fonction	Qualification
Directrice	BAFA, BAFD et BPJEPS LTP en cours
Directeur adjoint	BAFA et BAFD en cours
Animateur	BAFA en cours
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	Equivalent BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA

### ALSH Pompignac - Mercredis

Fonction	Qualification
Responsable pédagogique	BPJEPS LTP
Animatrice	BPJEPS LTP
Animateur	BAFA /BPJEPS sport en cours
Animatrice	BAFA - Repérer dans le suivi des enfants à besoins spécifiques (Hors encadrement)
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA ADD
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur/trice	BAFA en cours à minima
Animateur/trice	BAFA en cours à minima

ALSH Tresses - Mercredis	
Fonction	Qualification
Responsable pédagogique	DUT animation
Animatrice	BPJEPS LTP
Animateur	BAFD
Animatrice	CAP Petite Enfance
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animateur	BAFA
Animatrice	BPJEPS AEH
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur/trice	BAFA en cours à minima

Les équipes pouvant changer d'une année sur l'autre ou même en cours d'année, les fonctions occupées ainsi que le genre ne sont données qu'à titre indicatif sur l'année de référence.

De même les effectifs pouvant évoluer, des contrats occasionnels peuvent être souscrits pour venir renforcer les équipes. La fréquentation des accueils de loisirs les mercredis :

FRANCAS ALSH de Bonnetan			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	12 enfants	48
Effectif élémentaire	En moyenne	16 enfants	

FRANCAS ALSH de Carignan			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	31 enfants	88
Effectif élémentaire	En moyenne	62 enfants	

FRANCAS ALSH de Pompignac			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	45 enfants	88
Effectif élémentaire	En moyenne	54 enfants	

FRANCAS ALSH de Tresses			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	48 enfants	100
Effectif élémentaire	En moyenne	60 enfants	

UFCV ALSH de Camarsac			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	25 enfants	60
Effectif élémentaire	En moyenne	15 enfants	

UFCV ALSH de Fargues			Capacité d'accueil
Effectif maternel	En moyenne	47 enfants	120
Effectif élémentaire	En moyenne	60 enfants	

Avec la reprise de gestion des communes de Camarsac et de Pompignac, les ALSH commencent à fonctionner pleinement et nous constatons une augmentation des effectifs à chaque période.

Comme l'ensemble des ALSH, les effectifs sont au seuil de leur capacité d'accueil pour les 3-5 ans.

## V. Les projets des accueils de loisirs

Le travail mené en partenariat avec la Communauté de communes dans le cadre du SIEG, par les associations concernant l'offre

de loisirs sur le territoire est vaste, riche et très diversifié.

## PROJETS ALSH 3 / 11 ANS 2022/2023

Francas	UFCV
Site de Bonnetan	Site de Fargues
<p>Projet « nature et écologie » pour les élémentaires : élargir la connaissance de l'environnement naturel proche, favoriser le réemploi, s'initier au bricolage et au jardinage.</p> <p>Projet « les petites mains en action » pour les maternelles : développer ses compétences en motricité fine, acquérir des savoirs faire basiques et s'exprimer par la maîtrise de ces savoirs faire.</p> <p>Projet « mouvement » pour les maternelles : mettre en avant ses qualités de dynamisme, souplesse et tonicité, apprendre à se positionner dans l'espace, développer les actions motrices pour favoriser la coordination et travailler son équilibre.</p> <p>Projet « partenaires » pour les élémentaires : développer l'esprit d'équipe, encourager la participation et l'engagement et initier aux notions d'adresse et d'équilibre.</p>	<p>Projet inter ALSH entre tous les sites : durant les vacances d'octobre 2023, février et avril 2024.</p> <p>Semaine à thème par vacances et mercredis : chaque semaine de vacances à un thème différent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Semaine « fermier » pour aborder le sujet du jardin et de l'éducation à l'environnement.</li> <li>• Semaine « high Frayse musical » pour travailler autour de la culture reliée au festival Frayse'Toch.</li> <li>• Projet autour de la sensibilisation à l'inclusion : le handicap c'est quoi ? Travailler sur les représentations des enfants avec eux. Jouer à des jeux adaptés et inclusifs. Ce projet mené par la directrice en formation BPJEPS</li> </ul>
Site de Carignan	
<p>Projet « le portail magique » pour les 6-10 ans : amener les enfants dans un monde imaginaire, favoriser la prise de parole et l'écoute de chacun, mêler le réel et l'imaginaire pour développer sa créativité et comprendre les différentes étapes de création.</p> <p>Projet « l'art et la manière » pour les 3-10 ans : découvrir des techniques variées, favoriser la créativité, développer la confiance en soi, sensibiliser au recyclage et à la transformation des matières.</p>	
Site de Tresses	Site de Camarsac
<p>Projets en maternelle : L'art des maternelles (découvrir des artistes), découverte des cinq sens, bouge ton corps (expression corporelle), le tour du monde des cinq continents.</p> <p>Projets en élémentaire : construire une maison de poupée en bois, sportez vous bien (découverte et pratique de sports méconnus), découverte de la nature, rigol'labo (création d'un laboratoire mobile), ptit'trotteur (expérimentation mécanique).</p>	<p>Mise en place des réunions de préparation à l'ALSH de Camarsac. Participation à la Fête de fin d'année avec l'école.</p>
Site de Pompignac	
<p>Projet « nature tes émotions » pour les 3-6 ans : éveiller l'enfant aux émotions, permettre de les identifier et comment y répondre et favoriser le vivre ensemble.</p> <p>Projet « grands jeux d'équipe » pour les 6-11 ans : favoriser le travail d'équipe et l'entraide avec les enfants, proposer des activités originales, amener l'enfant à découvrir des grands jeux par l'imaginaire.</p> <p>Projet « sportez vous bien » pour les 6-11 ans : permettre aux enfants de s'initier à de nouveaux sports, sensibiliser au vivre ensemble, développer des passerelles avec les structures voisines.</p>	<p>Projet autour de la danse Hiphop : découverte de ce nouveau sport olympique avec pour finalité de créer une chorégraphie pour la fête de fin d'année</p>

- Un partenariat entre le RPE et les accueils de loisirs se met en place par le projet « le voyage de Piote le loup » : prêt d'une peluche aux crèches, centre de loisirs et assistantes maternelles avec un carnet. Chaque structure doit le remplir, prendre des photos avec.
- Chaque année, plusieurs projets sont développés : « où est Piote ? », permaculture et nature, « dans mon jardin ».
- Les projets sont construits par le RPE chaque année en co-construction avec les familles, professionnels et enfants dans une démarche de projet.

Les échanges entre élus, associations et partenaires dans le cadre de l'écriture du PEdT et de la signature de la CTG devrait permettre la mise en place de projets communs plus réguliers. Un interlocuteur référent pour ces acteurs au sein de la CDC les accompagnera pour mener à bien les propositions.

Concernant le public 11-14 ans, les demandes sont présentes pour les vacances et des activités de consommation. Avec l'arrivée d'un nouvel animateur, une autre dynamique se crée sur le territoire avec des activités thématiques le vendredi soir et le samedi. Des temps d'échanges et de constructions de projets ont également lieu régulièrement pour organiser le Frayse'toch, le défi jeunes ou d'autres actions avec les associations mandataires.

Le groupe de travail CTG a déterminé trois projets qui alimenteront la durée de ce contrat.

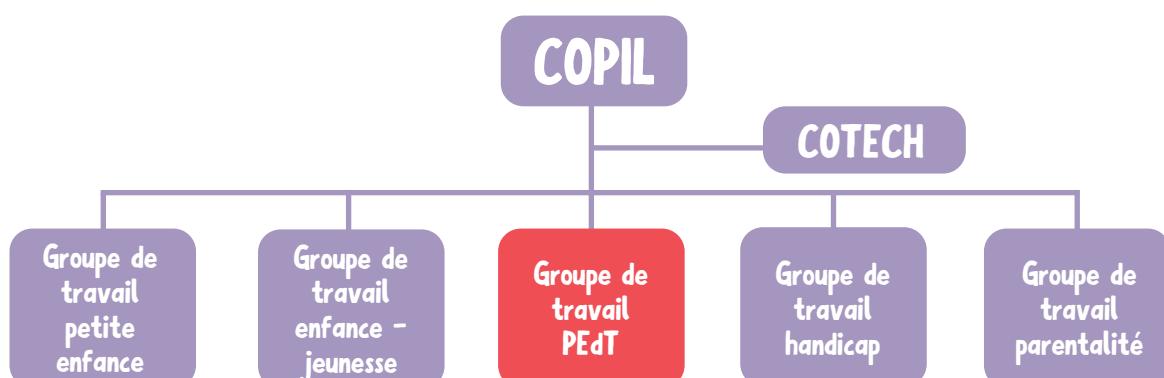
- **Le projet JO 2024 :** La Communauté de communes a obtenu le label pour être « Terre de jeux » dans le cadre des prochains JO. Le projet s'inscrit sur 18 mois pour l'ensemble des habitants et propose une entrée autour des groupes scolaires. Un projet d'animation avec l'ensemble des accueils de loisirs du territoire est en cours d'écriture et des actions sont prévues pendant les vacances d'octobre, de février et d'avril.
- **L'accompagnement des familles et enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap au sein de l'ensemble des services de la communauté de communes :** Les objectifs sont de renforcer la qualité d'accueil des enfants au sein des différents services existants, de tendre vers la simplification du parcours des familles, d'assurer une continuité d'accueil sur les temps périscolaire, scolaire et extrascolaire. La mise en oeuvre d'une charte d'accueil pour les enfants et les familles au sein des services est en cours de réalisation.
- **L'éducation à l'environnement et la sensibilisation au développement durable :** Le travail de tarification préférentielle pour favoriser l'accès des groupes scolaires et aux actions portées par le pôle environnement de l'UFCV est en cours de finalisation. Les projets dans le cadre des club nature enfants et adolescents peuvent également servir d'interface pour permettre de proposer une continuité d'actions sur l'ensemble des temps d'accueil des enfants.

## VI. Pilotage et coordination du PEDT

Dans le cadre du PEDT, un groupe de travail est mis en place dans le but d'écrire un projet présentant des objectifs éducatifs commune à la rédaction du PEdT communautaire ainsi que des PEdT communaux.

Ce PEDT formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer

à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.



Afin de mutualiser les moyens humains et financiers, une demande de dérogation pour avoir la même temporalité auprès de la CAF entre la CTG et le PEDT est en cours.

L'objectif est que la période d'application du PEDT et de la CTG soit identique, soit jusqu'en 2026.

Cécile THOMAS, chargée de coopération globale et Jean-Emmanuel CASSAGNAU, chargé de coopération opérationnelle sont les référents du PEDT.

CONTACT : [cej@cdc-coteaux-bordelais.fr](mailto:cej@cdc-coteaux-bordelais.fr) / [serviceej@cdc-coteaux-bordelais.fr](mailto:serviceej@cdc-coteaux-bordelais.fr) ou au 05 57 34 58 35 / 05 57 34 58 32

## a) Mise en oeuvre déléguée aux associations

La Communauté de Communes a mis en place dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIEG) une convention de mandatement concernant l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire.

A cet effet, 2 associations gèrent au nom de la Communauté de communes plusieurs structures

enfance jeunesse dont les accueils de loisirs du mercredi.

- L'UFCV, domaine de la Frayse 33370 Fargues-Saint-Hilaire
- Les FRANCAS, 45 boulevards Georges V, 33300 Bordeaux

## b) Objectifs éducatifs

Au regard des intentions éducatives mentionnées dans le cadre du PEDT, les objectifs éducatifs travaillés et partagés par les partenaires sont les suivants :

- Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs.
- S'adapter aux particularités de chaque individu.
- Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs.
- Accompagner les structures vers des projets collectifs.

- Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité.
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée de loisirs.
- Renforcer le respect et le rapport à l'autre.
- Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles.
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole.

## b) Accueillir les enfants, associer les familles

---

### Les enfants à besoins spécifiques

La CDC met en place dans le cadre de la CTG une Politique forte autour du handicap et de l'inclusion éducative. Plusieurs actions sont inscrites dans le cadre de cette thématique et plus particulièrement le renforcement des équipes encadrantes, la formation étendue à l'ensemble des acteurs concernés, l'accompagnement et l'accueil des enfants et des familles en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

- La mise en place d'une charte en faveur de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

- La mise en place d'une phase de diagnostic pour l'ensemble des sites d'accueil.
- La mise en place de formations et d'échanges de pratique pour les agents.
- La mise en place d'un contrat d'accueil qui viendra consolider les démarches des associations.

L'UFCV, par le biais de son centre de loisirs, imagine également de construire un projet autour des enfants en situation de handicap.

---

## **La place des familles**

Afin d'assurer une cohérence éducative, il est nécessaire d'impliquer les parents pour qu'ils aient une place dans cette politique.

Avec la CTG, un groupe de travail parentalité s'est créé pour mettre en place une action communautaire en direction des familles, valoriser

les projets et actions portés par les différents partenaires.

Ainsi, l'organisation d'une journée des familles, récurrente, par tous les acteurs locaux est un projet très intéressant sur le territoire.

---

## **La tarification au taux d'effort**

Afin que tous les enfants du territoire puissent accéder aux ALSH, la tarification est en cours d'harmonisation sur le principe du taux d'effort. Le principe du taux d'effort consiste à assurer une progression linéaire sans effet de palier de la tarification des activités aux familles.

Le tarif de chaque famille est établi en multipliant le quotient familial CAF par un coefficient multiplicateur (identique pour toutes les familles),

le taux d'effort, et en ajoutant une constante pour ajuster le tarif. Cette évolution s'effectue progressivement, 3 phases sont prévues : septembre 2021 puis septembre 2022 et enfin septembre 2023.

## VII. Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

### a) Les missions de la coordination

- Traduire les orientations politiques en plans d'actions, évaluer les demandes, proposer, mettre en oeuvre et veiller à l'application du projet petite enfance-enfance, jeunesse,
- Assister et conseiller les élus dans le domaine de la petite enfance, enfance, jeunesse,
- Accompagner les élus dans leurs prises de décisions,
- Assurer une veille technique, juridique et réglementaire,
- Développer et animer les partenariats,
- Piloter et évaluer les actions 0-25 ans,
- Assurer l'encadrement et le suivi des associations mandataires dans le cadre du Service d'Intérêt Economique Général,
- Assurer la promotion des services petite enfance, enfance et jeunesse en lien avec le service communication.

### b) Les locaux et le matériel

La Communauté de Communes met à disposition gracieusement les locaux pour l'organisation des accueils de loisirs sur les sites de Tresses, Carignan, Bonnetan, Pompignac et Camarsac. Les locaux de l'UFCV sont en gestion directe par l'association sur Fargues Saint-Hilaire.

Seuls, les sites de Carignan, Pompignac et Camarsac utilisent les locaux scolaires pour organiser l'accueil de loisirs. Le château de la

Séguinie, accueillant l'accueil de loisirs de Tresses, étant en travaux, les enfants sont accueillis aux école élémentaires et maternelles de la commune.

La mise en place du PEDT communautaire devra permettre de renforcer une utilisation concertée et cohérente des locaux et du matériel pour le bien-être des enfants.

## c) Le partenariat

Plusieurs associations et dispositifs sont partenaires des temps éducatifs sur le territoire et subventionnées dans ce cadre par la Communauté de Communes.

### Le club nature Gironde

Un dispositif départemental est proposé aux enfants. Il est organisé par la CCCB et mis en oeuvre par l'UFCV : Le club nature Gironde. Déjà présent auprès de 3 ALSH du territoire, depuis janvier 2023, il intervient auprès de l'ensemble des accueils de loisirs de la CCCB autour de projets de développement durable.

Les enfants sont sensibilisés aux différents écosystèmes et aux problématiques engendrées par l'urbanisation pour la faune et la flore du territoire. Différentes actions sont en projet

comme le développement de la zone de permaculture, une sensibilisation des enfants aux zones de ponte des moustiques tigres mais aussi des balades pour les familles et des ateliers avec le RPE de la CDC. Chaque centre de loisirs bénéficie d'ateliers encadrés par un animateur environnement et peut continuer les actions les mercredis grâce aux malles pédagogiques mises à disposition.

Est également mis en place depuis plusieurs années, un club nature ados.

### La ludothèque Terres de Jeu

L'association est très active et elle est transverse sur le territoire grâce à de nombreuses actions. Elle intervient dans le cadre des accueils de loisirs avec les FRANCAS sur le site de Tresses. Ils utilisent la structure durant les vacances en espaces de jeux ouverts.

Et avec l'UFCV sur le site de Fargues Saint-Hilaire, la ludothèque intervient pendant les temps périscolaires, mais aussi pendant le Frayse'Toch, elle participe à la recyclerie et la mise en place d'une caisse à jouets.

### Tam-Tam

L'association est basée sur la commune de Salleboeuf. Forte d'un peu plus de 100 adhérents en 2021, elle organise une école multisports. L'école multisports (EMS) est un dispositif initié par le Conseil Départemental de la Gironde et organisé par l'association TAMTAM. Les EMS cherchent à « éduquer », stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe, le respect de l'autre. L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation, et la découverte, en aucun cas ne prépare pas à la compétition. De ce fait, l'EMS n'entre pas en concurrence avec les clubs sportifs existants.

Outre la recherche d'une complémentarité avec les divers clubs sportifs locaux, cette approche

permet à l'enfant indécis de s'essayer dans de nombreux domaines (individuel, collectif, d'opposition, d'adresse...), de choisir un sport plus précisément et le cas échéant, de le pratiquer à terme en club. Chaque enfant suit un cycle de séances inscrit dans un projet spécifique ; projet adapté à son âge, ses goûts, éventuellement ses aptitudes. Ce cycle d'apprentissage est supervisé et coordonné par des éducateurs sportifs. L'association propose aussi du sport vacances durant celles d'automne, de février, d'avril et d'été. Ce sont des semaines sportives à thèmes proposées à la journée aux enfants de 6-14 ans à Pompignac et Salleboeuf. Deux séjours neige et été sont aussi proposés pour les adolescents.

## Le Club Athlétique Carignanais

L'association est implantée sur le territoire depuis près de 57 ans, elle propose 15 sections différentes dont les vacances sportives. Pour les vacances sportives, 161 jeunes différents sont

concernés (chiffres 2020) et participent aux activités, 70% / 80% des jeunes sont issus de la CCCB avec une proportion importante d'enfants provenant de la commune de Carignan.

## Le Football club Rive Droite 33

L'association compte 477 licenciés en 2022 dont 320 mineurs. Le FCRD 33 mutualise les équipements avec la commune d'Artigues-près-Bordeaux. L'association propose des stages à chaque période de vacances sauf en été et une semaine à Noël, elle organise également des stages avec des activités autres que le foot ouvert à tous via le site du club. La mixité fille/garçon

est présente grâce à la présence d'une équipe féminine. Le mercredi après-midi, elle travaille également avec l'ensemble des ALSH et contribue à ce que des liens se créent de façon transverse et de manière pérenne. Des navettes sont mises en place pour aller chercher les enfants sur chaque site d'ALSH.

## d) Evaluation du dispositif

Chaque action ou projet implique une recherche de changement, de bonification sur un territoire, en cela le suivi et l'évaluation permet de mesurer l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est effectivement réalisé. Afin de pouvoir procéder à des réajustements lorsque cela s'avère nécessaire. Les acteurs éducatifs doivent avoir la possibilité de mesurer l'impact de leur investissement et l'évaluation sera leur principal vecteur.

Plusieurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été fléchés lors de l'écriture de la CTG :

- Réactualiser le PEDT intercommunal avec l'ensemble des communes, apporter de la cohérence éducative, amener les communes à produire un PEDT communal reprenant les

objectifs/thématiques travaillés dans le PEDT intercommunal.

- Qualité des échanges/retour des professionnels et élus/émergence de nouveaux projets/mutualisation des moyens ou travail conjoint autour de même thématique
- Nombre de réunions par an/participation des communes, établissements scolaires/ nombre de projets/actions
- Mise en place du nouveau PEDT communautaire et PEDT communaux ramifiés
- Nombre de communes ayant mis en place un PEDT communal/participation de l'ensemble des acteurs à la construction.

## **II. Les PEDT communaux**

- |           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| <b>57</b> | <b>1. BONNETAN</b>              |
| <b>67</b> | <b>2. CARIGNAN-DE-BORDEAUX</b>  |
| <b>69</b> | <b>3. FARGUES SAINT-HILAIRE</b> |
| <b>75</b> | <b>4. POMPIGNAC</b>             |
| <b>86</b> | <b>5. SALLEBOEUF</b>            |
| <b>94</b> | <b>6. TRESSES</b>               |

COMMUNE DE BONNETAN  
(33370 BONNETAN)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

L'An deux mille vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

**Date de convocation :** 06/09/2023

**Présents :** M. Alain BARGUE, Madame Marie-Christine BLONDEAU, M. Christian RAYNAL, M. Dominique DERUE, M. Thierry AGERT, M. David MORZADEC, M. Bernard RICHEZ, M. Christophe BARGUE.

**Excusés ayant donné procuration :** M. Marc BUISSON à M. Dominique DERUE, Mme Arlette LARGE à M. Alain BARGUE, Mme Martine BROSSARD à M. Christian RAYNAL.

**Secrétaire de séance :** M. Christophe BARGUE.

N° 38-2023

**VALIDATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Projet Éducatif Territorial qui couvrait la période 2018-2020 puis fut prorogé pour les années 2021- 2022 qui dit être renouvelé pour la période 2023-2025.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Projet Éducatif Territorial.

Fait et délibéré à BONNETAN,  
Les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
BONNETAN, le 11 septembre 2023

Le secrétaire de séance,



Christophe BARGUE.

Le Maire,



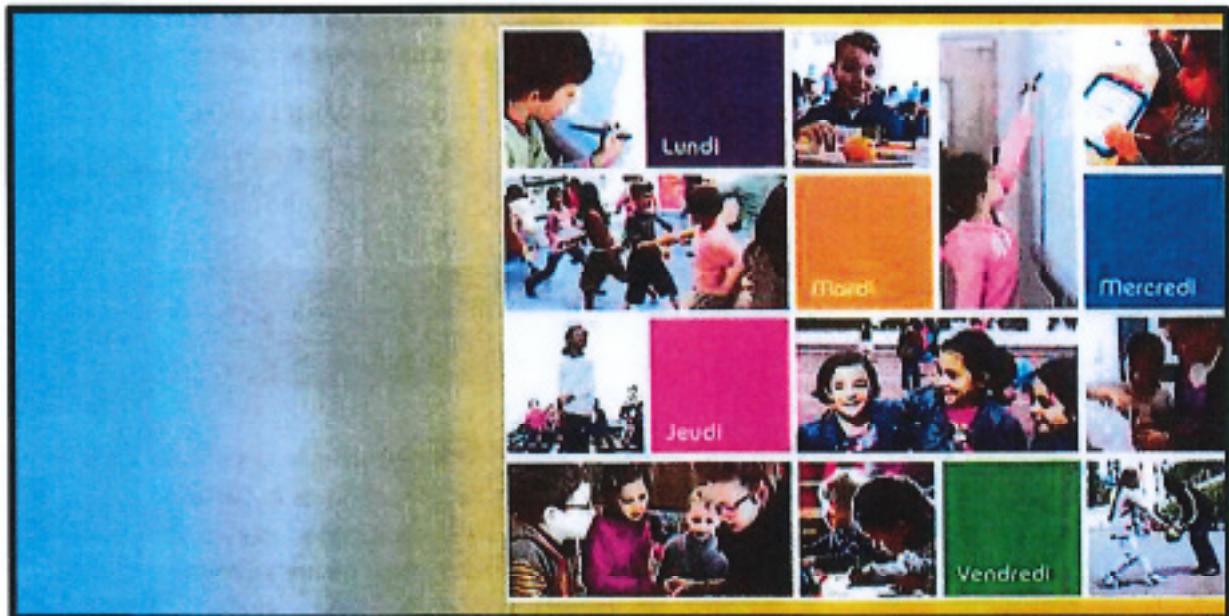
Alain BARGUE.

# COMMUNE DE BONNETAN



## LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Années 2023 – 2025



PEDT – Commune de Bonnetan (2023 – 2025)

# NOMENCLATURE

## A - PRESENTATION DU PEDT

- 1- La valeur du projet

## B – DIAGNOSTIC

- 1- Description de l'organisation générale

- 1.1 - L'école de Bonnetan

- a) Le fonctionnement de l'école
    - b) L'organisation de l'école

- 1.2 - L'accueil Périscolaire de Bonnetan

- a) Son fonctionnement
    - b) La tarification
    - c) L'information des familles
    - d) Les aménagements des locaux Périscolaire

- 1.3 – Le centre de loisirs de Bonnetan (CLSH)

- a) Son fonctionnement
    - b) La tarification
    - c) Les aménagements des locaux du centre de Loisirs éducatifs

- 1.4 – L'Association Bonnetanbulle

## C – LES OBJECTIFS

- 1- Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs

- a) Favoriser le lien social
  - b) Réduire les inégalités
  - c) Valoriser toutes les dynamiques du territoire

- 1.1 – Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle

- a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage
    - b) Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent
    - c) Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs

- 1.2 – Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres

- a) Créer une dynamique collective et citoyenne
    - b) Renforcer une cohérence éducative
    - c) Impliquer les jeunes sur les décisions

## D - EVALUATION

## **A- PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

### **La valeur du projet :**

Le PEDT organise dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il doit ainsi mobiliser toutes les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles d'une part, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part. C'est la raison pour laquelle le PEDT est élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs publics locaux qui ont défini ensemble les grandes priorités communes en matière d'éducation.

Le PEDT est le fruit d'un étroit travail collaboratif avec les différents partenaires et acteurs qui interviennent dans l'intérêt de l'enfant qui occupe le cœur de nos priorités car s'y jouent leur avenir, celui de notre territoire et celui de notre société.

Par ce projet, il formalise durablement son engagement pour construire, ensemble, cette réussite éducative en proposant des actions citoyennes, culturelles ou sportives.

Il a pour but de créer un projet commun sur l'ensemble du territoire et cohérent entre chaque commune.

## **B- DIAGNOSTIC**

### **1 – Description de l'organisation générale :**

Tout d'abord le temps d'éducation à l'école, c'est le moment où l'enfant est en classe, avec ses professeurs. Ce temps est très important pour lui et lui permet de participer à des projets interclasses, de mobiliser ses connaissances, ses compétences et de renforcer sa sociabilité. L'école étant ouverte à partir de 8h30 et jusqu'à 16h15 sauf le mercredi, c'est l'accueil du périscolaire qui prend en charge les enfants en dehors de ses horaires.

Deux récréations sont prévues par jour, le matin à 10h40 et l'après-midi à 15h.

La pause méridienne du déjeuner est de 12h à 13h 45 durant laquelle se déroulent 2 services de restauration.

Cette restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien par une restauration de qualité servie par « Aquitaine Restauration ».

Les activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs sont gérées par les Francas de la Gironde.

Le Centre de Loisirs éducatifs de Bonnetan est ouvert tous les mercredis durant la période scolaire et les vacances.

L'association de parents d'élèves BONNETANBULLE participe à de nombreuses activités organisées pour les enfants. C'est un temps de détente et de lâcher-prise primordial pour l'enfant.

#### **1.1 – L'école de Bonnetan :**

L'école de Bonnetan accueille les enfants de Bonnetan mais peut aussi accueillir quelques enfants des communes voisines (Loupe, Sallebœuf, Croignon,...).

Une nouvelle école maternelle a été construite à l'automne 2020, elle accueille les élèves en petite section, moyenne section, grande section et une partie des CP.  
L'ancienne école accueille toujours les élèves de l'élémentaire.

a) Le fonctionnement de l'école :

Une prévision pour la rentrée 2023 de 130 élèves qui se composent de :

19 élèves en petite section  
14 élèves en moyenne section  
18 élèves en grande section  
20 élèves en CP  
14 élèves en CE1  
13 élèves en CE2  
17 élèves en CM1  
13 élèves en CM2

b) L'organisation de l'école :

La hausse des effectifs implique la création d'une 6ème classe avec une répartition d'élèves de CP à la maternelle et la création d'un nouveau poste de professeur.

Répartition des élèves par classe :

- 2 classes de 22 élèves (PS-MS-GS)
- 1 classe de 20 élèves (GS-CP)
- 1 classe de 22 élèves (CP-CE1)
- 1 classe de 22 élèves (CE2-CM1)
- 1 classe de 22 élèves (CM1-CM2)

La sixième classe sera située dans l'école maternelle actuellement occupée par l'Accueil Périscolaire qui lui-même sera déplacé dans l'ancienne école.

L'accueil périscolaire se fait en 2 groupes d'élèves, les maternels au local périscolaire sous la Mairie et les élémentaires à l'ancienne école élémentaire.

Un dispositif d'aide (Activités Pédagogiques Complémentaires –APC) est mis en place pour les élèves qui rencontrent des difficultés. Il est organisé tous les lundis, les mardis ou les jeudis de 16h15 à 17h15. Chaque enseignant consacre 36 heures d'APC auprès des élèves. L'élève n'est pas forcément accueilli par l'enseignant de sa classe. Une fiche de proposition est donnée aux parents qui doivent obligatoirement donner leur accord.

Les enseignants peuvent rédiger un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite de l'Elève) pour une durée déterminée qui permet de solutionner des difficultés momentanées.

Des Equipes Educatives peuvent être programmées afin de réunir les parents, les enseignants, les personnes prenant en charge l'élève afin de définir des perspectives de travail et d'accompagnement.

Lors des Equipes Educatives, un constat bilan est partagé entre l'enseignant, les parents, la psychologue scolaire et les différents intervenants extérieurs. Des propositions d'aides et de suivis sont formulées et discutées avec les parents qui décideront de les mettre en place.

**1.2 – l'accueil Périscolaire de Bonnetan (APS) :**

L'accueil périscolaire se définit comme étant un espace de participation, propice aux découvertes de l'environnement, de jeux, en respectant le rythme de vie des enfants.  
Il est composé d'une équipe pédagogique et d'animateurs.

L'accueil périscolaire est ouvert le matin de 7h15 à 8h30 et l'après-midi de 16h15 à 18h45. Il est animé et géré par l'Association des FRANCAS de la Gironde.

a) Son fonctionnement :

L'accueil Périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique de Bonnetan et c'est le responsable pédagogique qui les accueille le matin. Les enfants sont répartis en 2 tranches d'âge ( les enfants de l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire) et qui sont dirigés sur deux lieux distincts.

De 7h15 à 8h20 : accueil des enfants maternels dans le local dédié à l'accueil périscolaire sous la Mairie.

De 7h15 à 7h30 : accueil des enfants d'âge élémentaire à l'accueil périscolaire maternel sous la Mairie, puis à partir de 7H30 dans le local dédié à l'accueil périscolaire élémentaire jusqu'à 8h20 à l'ancienne école.

Le matin à :

- 8h20 : le groupe élémentaire est déjà à l'école élémentaire. C'est le moment où l'équipe des Francas peut communiquer ou transmettre des informations à l'équipe enseignante.
- 8h30 : les enfants du groupe maternel sont accompagnés à l'école maternelle par le responsable pédagogique de l'accueil.

Le soir à :

16h15-16h20 : une animatrice et le responsable pédagogique vont chercher les enfants du groupe maternels venant à l'accueil. Dès leur arrivée à l'accueil périscolaire c'est le temps du goûter. Les élémentaires restent à l'accueil périscolaire de l'ancienne école.

Le responsable pédagogique reste avec les maternels, lieu de l'accueil des familles et de son bureau. Il a diverses attributions, la prise en charge des groupes d'enfants, l'accueil physique des familles et appels téléphoniques, les relations partenariales et le travail administratif.

Les familles qui souhaitent bénéficier de l'APS doivent constituer un dossier d'inscription auprès des Francas de la Gironde.

b) La Tarification :

L'accueil périscolaire de Bonnetan intègre une tarification au taux d'effort.

Cette tarification est mise en place pour plus d'équité et de progressivité du coût de l'accueil périscolaire.

Les familles sont facturées à la présence matin et soir, avec un tarif plancher et un tarif plafond. Le responsable pédagogique est chargé de recevoir les paiements et ainsi les familles peuvent venir vérifier si les présences sont correctes.

c) L'information des familles :

A l'entrée de l'accueil périscolaire est mis en place un panneau d'affichage reprenant les programmes d'animation, les menus, les horaires de la structure, les périodes d'ouverture ainsi que des informations à destination des familles (règlement intérieur, tarif, menu du goûter et de la restauration scolaire).

d) Les aménagements des locaux Périscolaire :

- Pour les élémentaires : L'école élémentaire
- Pour les maternels : Le local sous la Mairie

**1.3 – Le Centre de Loisirs de Bonnetan (CLSH) :**

Le centre de Loisirs est géré également par l'association départementale des Francas de la Gironde tout comme l'accueil périscolaire ce qui simplifie les formalités pour les familles.

Le Centre de Loisirs accueille tous les mercredis et pendant les vacances scolaires les élèves de l'école de Bonnetan de 3 à 11 ans, il fonctionne en accueil mixte en journée ou demi-journée.

Pendant les vacances scolaires le centre de Loisirs accueille aussi le groupe maternel du centre de loisirs de la commune de Tresses.

Les locaux mis à disposition pour le périscolaire sont également mis à disposition pour le CLSH.

L'équipe d'animation du centre de loisirs de Bonnetan est constituée d'animateurs professionnels.

Les compétences et les savoir-faire réunis sont complémentaires et assurent des propositions d'animations riches en adéquation avec les rythmes et besoins des différents publics accueillis.

L'Association des Francas assure la formation de ces équipes tout au long de l'année. Elle assure également le service de restauration et du nettoyage des locaux.

Les repas sont préparés, conditionnés et livrés par l'ESAT de la commune de Lorient Sadirac.

a) Son fonctionnement :

Le centre de Loisirs accueille prioritairement les enfants de Bonnetan et ceux résidant sur la communauté des communes des Coteaux Bordelais. Il est implanté au sein du parc de la Mairie de Bonnetan, au cœur du village. Le lieu de restauration se situe au sein de l'école mixte de la commune.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, le centre de Loisirs fonctionne de 7h15 à 18h45.

Le responsable pédagogique coordonne la mise en place de projets d'animations au sein du centre de loisirs et s'assure de leur qualité. Il assure également la direction d'une équipe d'animation.

Les familles qui souhaitent bénéficier du centre de Loisirs éducatif doivent constituer un dossier comme pour l'accueil périscolaire.

b) La tarification :

L'association des Francas propose des tarifs au taux d'effort selon le quotient familial en lien avec les revenus des familles. Les familles sont facturées à la demi-journée pour les mercredis et à la journée ou demi-journée pour les périodes de vacances scolaires.

c) Les aménagements des locaux du centre de loisirs éducatifs :

- *Configuration les Mercredis et vacances scolaires :*

Elle est la même que pour l'accueil périscolaire : les élémentaires à l'école élémentaire et les maternels le local sous la Mairie.

**1.4 - L'Association BONNETANBULLE :**

C'est une association composée de parents d'élèves dirigée par une Présidente très impliquée.

75 familles sont adhérentes.

L'association BONNETANBULLE est très active et elle a pour but d'organiser des manifestations afin de financer des projets avec l'école et le centre de loisirs pour le bien-être des enfants de la commune de Bonnetan.

Une subvention annuelle est attribuée par la municipalité et elle organise des ventes de chocolats et de fromages auprès des familles ainsi que des tombolas

Elle est toujours en relation avec l'école, les animateurs des Francas et la municipalité pour l'organisation des projets communs comme :

- Halloween (découpe de citrouille, peinture sur visage et concours de déguisement)
- le carnaval (défilé avec cornemuse, goûter...)
- la kermesse de fin d'année
- téléthon (goûter des enfants)
- spectacle de noël et cadeaux pour les 5 classes
- journée de Pâques (ateliers et chasse aux œufs)
- offert des sacs à dos aux élèves de CM2

**C - LES OBJECTIFS :**

Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans les crèches de la CDC, il n'y a pas de crèches sur la commune de Bonnetan.

Les collégiens et lycéens sont accueillis sur la commune de Fargues, au domaine de la Frayse gérée par l'UFCV.

Le relais des coteaux qui accueille les jeunes de 11 à 17 ans à Bonnetan est en rénovation.

D'autres restent proches de leurs établissements de secteurs pour participer aux activités.

**I - Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs de la CTG (Convention Territoriale Globale) :**

-Renforcer et encourager les actions sur le territoire envers tous les publics

-Créer du lien entre les familles, les administrés et les services de la CCCB

*a) Favoriser le lien social (objectif opérationnel).*

- Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs (objectif pédagogique)

Actions :

3-11 ans : encourager l'écocitoyenneté avec la connaissance naturelle proche, s'initier au bricolage, et pratiquer le jardinage (ALSH)

3-11 ans : favoriser la prise d'initiative individuelle au bénéfice du groupe (APS)

3-11 ans : deux sorties de fin d'année sont déroulées en 2022 l'une dans le cadre du projet sur l'art, les élèves ont visité la maison de la poterie à Sadirac ; l'autre pour étudier les fossiles et le milieu aquatique de la rivière en se rendant à Saucats la Brède.

b) Réduire les inégalités (objectif opérationnel).

- S'adapter aux particularités de chaque individu (objectif pédagogique), en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe et d'y être reconnu.
- 3-11 ans : aménagement des espaces pour l'accueil des enfants de chaque tranche d'âges au centre de loisirs et au périscolaire.
- 3-11 ans : développement psychomoteur des enfants d'âge maternel par des activités de découpage collage,
- d'activités d'arts plastiques, activités de peinture, dessin, craies (ALSH)
- 3-11 ans : réhabilitation de l'aire de jeu pour accueillir le plus grand nombre d'enfant.

c) Valoriser toutes les dynamiques du territoire (objectif opérationnel).

- Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs (objectif pédagogique). Un panneau d'affichage informe les familles des programmes d'animation.
- 3-11 ans : préparation du carnaval conjointement entre les animateurs des Francas et Bonnetanbulle.
- 3-11 ans : co-organisation de la kermesse de fin d'année entre les enseignants de l'école, les animateurs des Francas et Bonnetanbulle.

II. Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.

*Objectifs de la CTG :*

- Permettre à tous les administrés d'accéder aux équipements et services de la CCCB.
- Apporter un soutien dans la mise en place de projets locaux.

a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage (objectif opérationnel).

- Accompagner les structures vers des projets collectifs (objectif pédagogique),

Actions :

- 3-11 ans : délocalisation de l'atelier tissage sur arbres, du périscolaire, à la journée des familles, évènement communautaire.
- 3-11 ans : des actions interclasses comme la présentation d'un livre lu à une autre classe. La liaison avec le collège de Crémieu donne lieu à deux visites sur le site pour familiariser les élèves de CM1-CM2 de Bonnetan qui rencontrent les élèves de sixième du collège, avec un programme d'activités en anglais déterminé par les enseignants des deux classes.

b) Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent (objectif opérationnel).

- Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité (objectif pédagogique),

Actions :

- 3-11 ans : un élevage de Guppys, poissons d'eau douce et 3 alevins sont nés dans la classe ce qui a permis d'aborder le vivant et notamment la reproduction (école)
- 3-11 ans : projet sur l'environnement et le développement durable, les élèves sont amenés à déployer des gestes d'éco-citoyens, en menant une réflexion sur leur propre consommation en tant qu'élève.
- 3-11 ans : co-organisation du spectacle de Noël entre la municipalité et Bonnetanbulle.

c) Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs (objectif opérationnel).

- Accompagner les enfants dans leur développement personnel (objectif pédagogique),

Actions :

- 3-11 ans : Développer ses aptitudes physiques et sa concentration par des activités cirque, jonglage, échasses, jeux de ballons (ALSH)
- 3-11 ans : les classes de l'élémentaire ont bénéficié de l'intervention d'une diététicienne et d'une

éleveuse, dans le cadre « Mon assiette, ma planète ». Il s'est agi de présenter la notion d'équilibre alimentaire, mais aussi la production des aliments dans un souci environnemental.  
L'un des objectifs était de comprendre que « manger bien » favorise le bien être de notre santé et de notre planète.

7-11 ans : Sorties piscine au complexe aquatique de Cenon pour 2 classes (CP/CE1 et CM1/CM2)  
8 semaines par an de cours de natation.

16-25 ans : offre de stage sur les différents services de la Mairie.

### III. Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres :

Objectif CTG :

- Participer à l'éducation des jeunes
- Développer une Politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire.

*a) Créer une dynamique collective et citoyenne (objectif opérationnel)*

- Renforcer le respect et le rapport à l'autre (objectif pédagogique).

Actions :

3-11 ans : favoriser l'entente et le respect par le sport en développant l'esprit d'équipe, initiant aux notions d'adresse et d'équilibre (APS)

3-11 ans : l'intervention d'un apiculteur pour 2 séances permettra aux élèves d'aborder 2 thématiques : pourquoi protéger les abeilles et comment fonctionne une ruche.

3-11 ans : organisation d'une sortie scolaire au Porge, les élèves ont participé à un ramassage des déchets venant de l'océan L'observation et le tri des objets ont permis la prise de conscience des origines diverses de la pollution des mers

*b) Renforcer une cohérence éducative (objectif opérationnel)*

- Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles (objectif pédagogique).

Actions :

3-11 ans : des temps d'échanges et de rencontres sont organisés régulièrement, notamment lors de clôtures de projets d'animations afin de permettre aux parents de partager des moments avec leurs enfants ainsi qu'avec l'équipe d'animation (ALSH).

3-11 ans (plus l'ensemble de la population) : l'évènement du Téléthon avec un achat de goûter pour l'ensemble de l'école offert par l'association Bonnetanbulle. Le comité des fêtes de la commune de Bonnetan s'est également mobilisé pour cette manifestation.

*c) Impliquer les jeunes sur les décisions (objectif opérationnel)*

- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole (objectif pédagogique)

Actions :

3-11 ans : de favoriser l'accession à l'autonomie en laissant le choix aux enfants de participer aux activités ou de proposer autre chose (APS).

3-11 ans : les enfants sont amenés à exprimer leurs sentiments après la lecture de différentes œuvres littéraires et à voter pour leur livre préféré.

3-11 ans : d'impliquer les enfants dans les rituels de vie quotidienne (APS).

### **D- EVALUATION :**

L'évaluation des objectifs et des actions associées à ce PEDT communal s'organisera de la même manière –que l'évaluation du PEDT communautaire, au regard des indicateurs qualitatifs et quantitatifs issus de la CTG.

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 26
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

**Del\_2023\_43****Date de convocation :**

Le 27 juin 2023

**Date d'affichage :**

Le 27 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

**Excusé(e)s et pouvoir(s) :**

Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Sylvie LHOMET, Monsieur Philippe CASENAVE donne pouvoir à Madame Véronique ZOGHBI, Monsieur Frank MONTEIL donne pouvoir à Madame Isabelle ELLIES.

Excusé(e)s : Monsieur Bernard LACAZE

Absent(e)s : -

Secrétaire de séance : Madame Karine VIROT

**Délibération 2023-43****Objet : PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE COMMUNAL – en lien avec le projet communautaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Considérant l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires du 21 Juin 2023,

Le lien entre le Projet Educatif de Territoire communautaire (PEDT) et celui de la commune de Carignan de Bordeaux doit permettre une harmonisation territoriale. Il est la cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire et dans les différents temps de l'enfant.

Le PEDT intercommunal relève donc, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'Etat concernés (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde).

Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les différentes communes, les agents techniciens associés à ce projet et les partenaires associatifs et institutionnels. Il permet de créer du lien entre les municipalités pour faire sens commun en termes de politique petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire. Il légitime une organisation et des objectifs pour une continuité et une complémentarité entre les différents temps éducatifs pour mettre l'enfant au centre des réflexions.

Il permet l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs.

Afin de renforcer la cohérence territoriale, les projets communaux s'appuient sur le diagnostic et les objectifs du projet communautaire. Les PEdT communaux sont annexés au PEdT communautaire.

Les objectifs généraux déterminés par les différents commissions et groupes de travail sont les suivants :

- Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.
- Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.

- Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres.

Au niveau de l'intercommunalité, des échanges entre les élus enfance et jeunesse des communes, les techniciens et les référents associatifs du territoire ont permis de produire le socle du PEDT. Ce travail collaboratif de tous démontre l'engagement institutionnel en faveur des 0-25 ans sur le territoire.

*Ex : Des actions comme le défi jeunesse et la journée famille sont déjà mises en œuvre et s'inscrivent dans ce projet.*

La commune de Carignan de Bordeaux a également beaucoup travaillé sur ce projet éducatif du territoire. Le PEDT vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des enfants (élèves des écoles élémentaires et maternelles, jeunes collégiens et lycéens), leur égal accès aux pratiques et activités culturelles, sportives, associatives et aux technologies de l'information et de la communication.

La collectivité veille dans l'organisation des activités périscolaires à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

La collectivité se veut facilitatrice pour le libre accès à la culture et aux activités sportives.

L'idée générale de ce PEDT ne se résume pas uniquement dans le temps périscolaire. Il permet de dégager les principaux objectifs de la commune de Carignan de Bordeaux dans l'élaboration pour chaque enfant d'un parcours éducatif cohérent, attractif et ludique organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'annexe présentée en séance, liée à cette délibération, résume le Projet Educatif du Territoire communal.

Sur ces éléments de présentation, il sera demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le PEDT de Carignan de Bordeaux, pour validation et signature de l'autorité territoriale ; afin qu'il rentre en vigueur pour la période 2023-2026.

**Après délibération l'assemblée délibérante se prononce favorablement à l'unanimité des personnes présentes et/ou représentées sur le PEDT de Carignan de Bordeaux (qui sera annexé à cette délibération), pour validation et signature de l'autorité territoriale ; afin qu'il rentre en vigueur pour la période 2023-2026.**

**Détail du vote :**

- ..... « Pour »
- ..... « Contre »
- ..... Abstentions
- ..... Unanimité des présents

**Le Secrétaire de Séance**  
Karine VIROT

**Le Maire de Carignan de Bordeaux,**  
Thierry GENETAY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ooooooooooooooo

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 27 juin 2023

**Présents :** ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.

**Excusés :** BARBE Dominique (pouvoir à Madame E. NARCISO) ; BIEGER Emmanuelle ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; SERRE Yves (pouvoir à Madame V. LIGNAC) ;

**Secrétaires de Séance :** ALLAIS Florence, JALCE Gilbert.

**Délibération D2023-33**

**Objet :** Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2023-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Le Projet Educatif de Territoire communautaire (PEDT) relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'Etat concernés (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde).

Il s'appuie sur un travail collaboratif entre la commune, les agents techniciens associés à ce projet et les partenaires associatifs et institutionnels. Il permet de créer du lien entre les municipalités pour faire sens commun en termes de politique petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire. Il légitime une organisation et des objectifs pour une continuité et une complémentarité entre les différents temps éducatifs pour mettre l'enfant au centre des réflexions.

Il permet l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs.

Afin de renforcer la cohérence territoriale, notre PEDT s'appuie sur le diagnostic et les objectifs du projet communautaire. Il sera d'ailleurs annexé au PEDT communautaire.

Les objectifs généraux qui ont été déterminés sont les suivants :

- Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.
- Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.
- Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres.

Les échanges entre les élus enfance et jeunesse des communes, les techniciens et les référents associatifs du territoire ont permis de produire le socle du PEDT. Ce travail collaboratif de tous démontre l'engagement institutionnel en faveur des 0-25 ans sur le territoire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** le projet de PEDT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à sa mise en œuvre

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
A Fargues Saint-Hilaire, le 04 juillet 2023.

**Le Maire,  
Bertrand GAUTIER**

Signé électroniquement par : Bertrand Gautier  
Date de signature : 04/07/2023  
Qualité : Parapheur Maire Fargues saint Hilaire

## PEDT

### de la Commune de Fargues Saint-Hilaire

#### Diagnostic de la commune :

##### Spécificité :

Sur son territoire, la commune de Fargues Saint Hilaire comporte :

- Une école maternelle publique de 5 classes pour un effectif de 109 enfants en 2022-2023,
  - Une école élémentaire publique de 8 classes pour un effectif de 199 enfants en 2022-2023.
  - Une école privée « Marie RIVIER » qui accueille les enfants de la maternelle à l'élémentaire.
  - Un établissement Montessori « l'éclosion des fleurs » qui accueille les enfants de la maternelle à l'élémentaire.
- Une crèche gérée par la Communauté de Communes.

L'accueil périscolaire est assuré par l'UFCV qui accompagne les enfants le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00. Elle assure également l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances de 7h30 à 19h00.

L'accueil du matin est assuré dans les locaux de l'école maternelle et celui du soir au domaine de la Frayse où les enfants se rendent en bus.

Cette association propose également des animations aux enfants de 11 à 17 ans (ateliers artistiques, musicaux, ludothèque, activités sportives et environnement.)

Un espace jeunes géré par l'UFCV est également destiné aux jeunes de 14 à 25 ans du mardi au vendredi et en période estivale.

Un relais petite enfance existe également sur le territoire intercommunal qui s'adresse aux futurs parents, aux parents d'enfants de moins de 6 ans, aux assistantes maternelles agréées, aux personnes intéressées par le métier d'assistante maternelle ou de garde à domicile et au personnel de la petite enfance en général. Les matinées sont destinées à l'accueil des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, les après-midis sont réservés à l'accueil du public.

## Objectifs :

### I. Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.

Objectifs de la CTG associés :

*Renforcer et encourager les actions sur le territoire envers tous les publics*

*Créer du lien entre les familles, les administrés et les services de la Commune.*

#### a) Favoriser le lien social (objectif opérationnel).

Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs (objectif pédagogique).

Actions :

- organiser des journées passerelles entre les différents accueils : de la crèche vers la maternelle et de la maternelle vers l'école élémentaire, puis vers le collège.

- Favoriser l'accès à la culture en créant des liens entre structures petite enfance, enfance et jeunesse et la bibliothèque qui se rend à la crèche, et accueille les classes des écoles. De nombreuses actions en faveur des jeunes de tous les âges sont également organisées par la bibliothèque (escape game, animations diverses...). Celle-ci valorise et enrichit également les documents mis à disposition des jeunes en développant un fond jeune riche et varié.

- Favoriser les partenariats entre le périscolaire et la ludothèque terres de jeu et Gironde et sport pour des ateliers. Echanges avec l'EHPAD pour des ateliers cuisine et des rencontres intergénérationnelles.

- Accompagner et soutenir les actions des associations et des autres intervenants (RPE, CdC, UFCV...) par des prêts de salles et du soutien logistique.

#### b) Réduire les inégalités (objectif opérationnel).

S'adapter aux particularités de chaque individu (objectif pédagogique).

Actions :

- Permettre l'accès aux classes et aux activités de tous les publics, prise en compte des particularités et favoriser l'accessibilité et l'inclusion.

- Permettre un accès à la formation du personnel municipal sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

- Partenariat avec Récréamix pour accompagner l'UFCV dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques (inclusion)

- c) Valoriser toutes les dynamiques du territoire (objectif opérationnel).  
Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs (objectif pédagogique).

Actions :

- Communication importante sur tous les supports de la commune des activités, événements, manifestations qui ont lieu sur le territoire (site internet, journal municipal, panneau Pocket, panneaux lumineux...)

## **II. Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.**

Objectifs de la CTG associés :

*Permettre à tous les administrés d'accéder aux équipements et services de la Commune.*

*Apporter un soutien dans la mise en place de projets locaux.*

- a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage (objectif opérationnel).  
Accompagner les structures vers des projets collectifs (objectif pédagogique).

Actions :

- Favoriser les partenariats avec les acteurs du territoire :

\* l'UFCV

\* l'association des parents d'élèves qui organise le carnaval et diverses autres manifestations (comme la chasse aux œufs, halloween...)

\* Participation au forum des associations

\* Partenariat avec la Frayse Toch'

- Participation financière aux classes découvertes organisées par les écoles élémentaires et primaires.

- b) Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent (objectif opérationnel).  
Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité (objectif pédagogique).

Actions :

- Création d'une fresque par les enfants dans le préau de l'école élémentaire

- Impliquer les enfants dans la construction des animations du territoire : carnaval, journée des familles : créer des ateliers où ils participent à la réalisation des décors

- c) Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs (objectif opérationnel).  
Accompagner les enfants dans leur développement personnel (objectif pédagogique).

Actions :

- Favoriser l'autonomie des enfants en leur permettant de choisir leurs activités au sein du service périscolaire.
- Favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des enfants.
- Associer les enfants au choix des thématiques des mercredis et des vacances scolaires.

### **III. Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres**

Objectif CTG

*Participer à l'éducation des jeunes*

*Développer une Politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire*

- a) Créer une dynamique collective et citoyenne (objectif opérationnel).  
Renforcer le respect et le rapport à l'autre (objectif pédagogique).

Actions :

- création de projets communs entre APS, ALSH et école pour avoir un règlement et des règles de vie communes. Proposition de mutualisation des locaux et du matériel en bonne intelligence.
- Proposer des actions citoyennes comme le Grand nettoyage de printemps qui est accessible à tous sur la commune.

- b) Renforcer une cohérence éducative (objectif opérationnel).  
Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles (objectif pédagogique).

Actions :

- Participation à la journée des familles organisée par la CdC.
  - Communiquer sur les manifestations du territoire en lien avec le sujet comme les ateliers de la parentalité.
- c) Impliquer les jeunes sur les décisions (objectif opérationnel)  
Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole (objectif pédagogique).

Actions :

- Impliquer les enfants dans la création des manifestations sur le territoire (carnaval...)



Département de la Gironde  
Canton de Créon

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE POMPIGNAC

### Conseil Municipal

Séance du 04 octobre 2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28 septembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE :** 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame le Maire, Céline DELIGNY-ESTOVERT.

#### PRÉSENTS : 16

Mme DELIGNY ESTOVERT Céline - M. COUP Francis - M. SEBIE Gérard - Mme LE ROUX Hélène - Mme JUGE Françoise - M. DESTRUEL Philippe - M. ROINE David - M. ROBAIN Jérôme - M. CHERON Christophe - Mme GALLIAT Martine - M. KANCEL Gilles - Mme BONJOUR Fabienne - M LATASTE Jean louis - M. AKONO Félix - M. JOUANNAUD Raphael - Mme BARTOLI Sandrine

#### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

Mme BARBERY Valérie ayant donné pouvoir à Mme JUGE Françoise

Mme BRELEUR Tracy ayant donné pouvoir à Mme GALLIAT Martine

M. DARRACQ Lionel ayant donné pouvoir à Mme BONJOUR Fabienne

M. GUILLAUME Alain ayant donné pouvoir à M. JOUANNAUD Raphael

M. VIDAL Loïc ayant donné pouvoir à M. AKONO Félix

#### ABSENTS :

M. DARTENSET David

Mme MAIROT Isabelle

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALLIAT Martine

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### AFFAIRES SCOLAIRES -ENFANCE-JEUNESSE

#### PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE COMMUNAL – en lien avec le projet communautaire (03/04-10-2023)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Publiée/affichée le :

Le lien entre le Projet Educatif de Territoire communautaire (PEDT) et celui de la commune de Pompignac doit permettre une harmonisation territoriale. Il est la cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire et dans les différents temps de l'enfant.

Le PEDT intercommunal relève donc, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'Etat concernés (*Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde*).

Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les différentes communes, les agents techniciens associés à ce projet et les partenaires associatifs et institutionnels. Il permet de créer du lien entre les municipalités pour faire sens commun en termes de politique petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire.

Il légitime une organisation et des objectifs pour une continuité et une complémentarité entre les différents temps éducatifs pour mettre l'enfant au centre des réflexions.

Il permet l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs.

Afin de renforcer la cohérence territoriale, les projets communaux s'appuient sur le diagnostic et les objectifs du projet communautaire.

Les PEdT communaux sont annexés au PEdT communautaire.

Les objectifs généraux déterminés par les différents commissions et groupes de travail sont les suivants :

- Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.
- Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.

Au niveau de l'intercommunalité, des échanges entre les élus enfance et jeunesse des communes, les techniciens et les référents associatifs du territoire ont permis de produire le socle du PEDT.

Ce travail collaboratif de tous démontre l'engagement institutionnel en faveur des 0-25 ans sur le territoire (*ex : des actions comme le défi jeunesse et la journée famille sont déjà mises en œuvre et s'inscrivent dans ce projet*)

La commune de Pompignac a également beaucoup travaillé sur ce projet éducatif du territoire.

Le PEDT vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des enfants (élèves des écoles élémentaires et maternelles, jeunes collégiens et lycéens), leur égal accès aux pratiques et activités culturelles, sportives, associatives et aux technologies de l'information et de la communication.

La collectivité veille dans l'organisation des activités périscolaires à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

La collectivité se veut facilitatrice pour le libre accès à la culture et aux activités sportives.

L'idée générale de ce PEDT ne se résume pas uniquement dans le temps périscolaire.

Publiée/affichée le :

Il permet de dégager les principaux objectifs de la commune de Pompignac dans l'élaboration pour chaque enfant d'un parcours éducatif cohérent, attractif et ludique organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'annexe présentée en séance, liée à cette délibération, résume le Projet Educatif du Territoire communal.

Sur ces éléments de présentation, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le PEDT de Pompignac, pour validation et signature de l'autorité territoriale ; afin qu'il rentre en vigueur pour la période 2023-2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide :

**-d'approuver** le PEDT de Pompignac présenté par Mme LE ROUX, Adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et à la Jeunesse

**-d'autoriser** Madame le Maire à signer les documents à intervenir en lien avec ce PEDT

---

**VOTE :**

Pour : 21

Contre : -

Abstentions : -

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

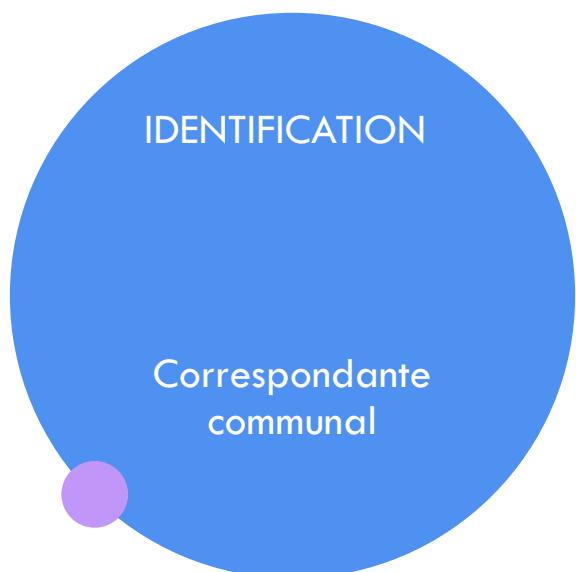
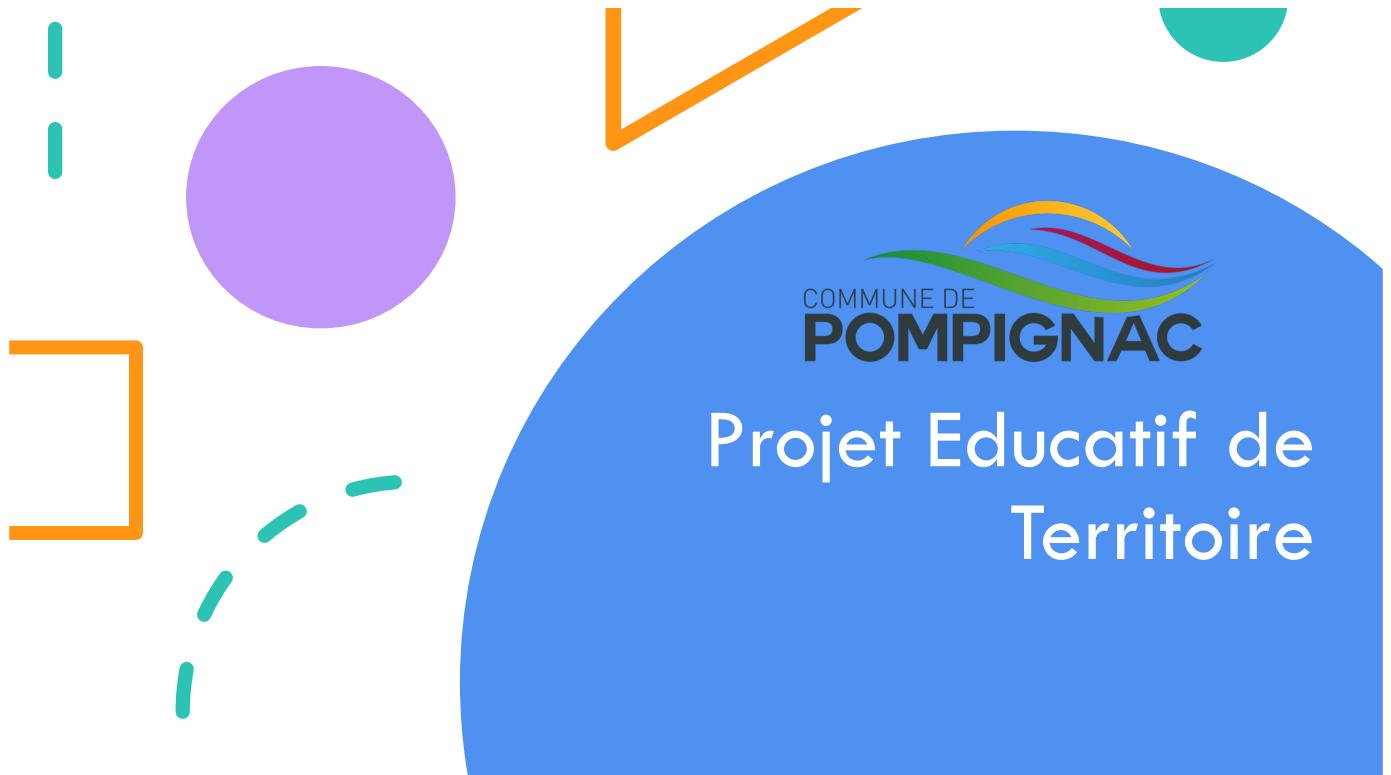
Le Maire

Céline DELIGNY ESTOVERT



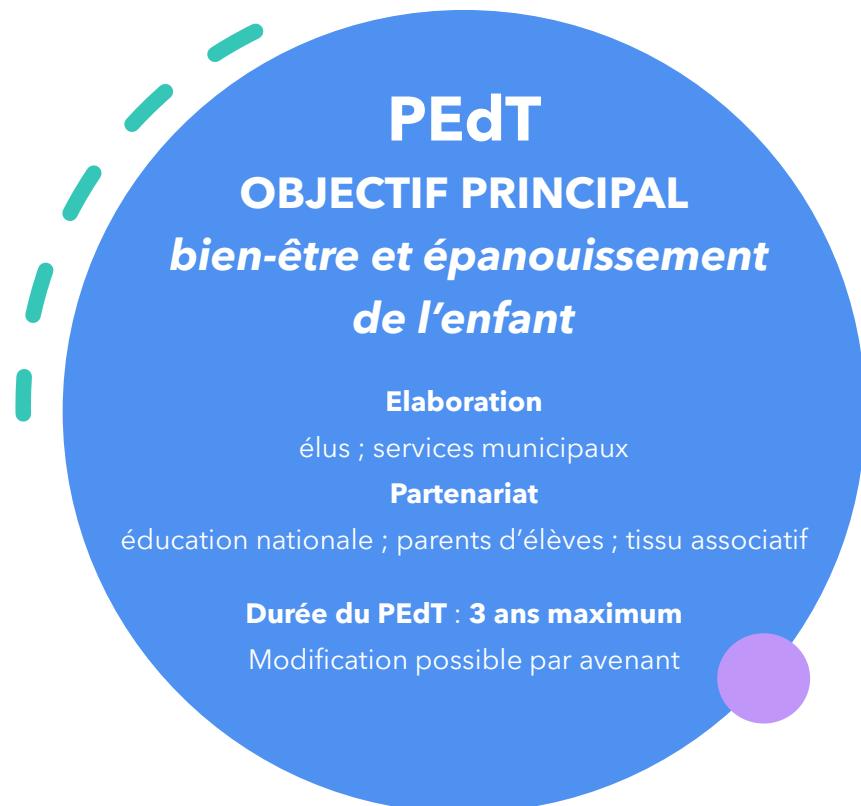
*Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Publiée/affichée le :



COMMUNE DE POMPIGNAC  
23 Avenue de la Mairie  
33370 POMPIGNAC  
Tél. 05 57 97 13 00  
Courriel : mairie@pompignac.fr

Mme Claire SANGUINE  
Responsable des Affaires Scolaires  
23 Avenue de la Mairie  
33370 POMPIGNAC  
Tél. 05 57 97 13 08  
Courriel : claire.sanguine@pompignac.fr



## PERIMETRE ET PUBLIC

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) s'adresse aux enfants et aux jeunes du territoire de 0 à 25 ans. Afin de faciliter la lecture le terme Enfant sera utilisé au sens large.

Le périmètre concerné est celui de la commune de Pompignac.

Population de Pompignac : 3 357 habitants (2020)

Répartition par tranches d'âges en %

	2009	2014	2020
<b>0 à 14 ans</b>	16,0	17,6	17,9
<b>15 à 29 ans</b>	15,3	13,6	12,8
<b>30 à 44 ans</b>	18,9	19,3	18,2
<b>45 à 59 ans</b>	27,5	23,7	22,5
<b>60 à 74 ans</b>	16,1	19,4	19,9
<b>75 ans ou +</b>	6,3	6,5	8,6

Les écoles de Pompignac – effectifs 2022/2023

Ecole maternelle : 5 classes / 118 élèves  
Ecole élémentaire : 9 classes / 210 élèves

Les écoles de Pompignac – effectifs 2023/2024

Ecole maternelle : 5 classes / 120 élèves  
Ecole élémentaire : 9 classes / 217 élèves

## ETAT DES LIEUX : Structures extrascolaires

Petite enfance 0-3 ans :

Aucune structure d'accueil publique sur la commune, la **compétence petite enfance** a été transférée à l'intercommunalité :  
<https://www.coteaux-bordelais.fr/petite-enfance/petite-enfance-demarches-des-familles>

- « Petit Prince » à Carignan (21 enfants) - 06.10.86.16.99
- « Les bons enfants » à Fargues Saint-Hilaire (26 enfants) - 05.56.21.13.28
- « Les Colibris » à Salleboeuf (28 enfants) - 05.57.71.45.19
- « Vertelune » à Tresses (28 enfants) - 05.57.34.04.45

### Micro-crèche GRENADINE & CONFETTIS 4 chemin de Gachet

12 enfants par jour

ouverte de 7H30 à 18h45 du lundi au vendredi

<https://grenadine-confettis.meeko.site/accueil>

### Maison assistantes maternelles GRANDIR A PETITS PAS 9 avenue de la Plaine

8 enfants par jour

ouverte de 8H00 à 19H00 du lundi au vendredi

### Maison assistantes maternelles LES PETITS DOUDOUS 5 allée de Cadouin

12 enfants par jour

ouverte de 7H30 à 17H45 du lundi au vendredi

5

Enfance :

Pour les 3 – 11 ans, la commune est organisée pour :

Accueil périscolaire communal de 7H15 à 18H45

Pause méridienne : encadrement communal et restaurant communal

Accueil de Loisirs Sans Hébergement mercredis de 7H30 à 19H00 et vacances scolaires – Association LES FRANCAS

<https://www.francas33.fr/>

Ados :

Pour les 11 – 17 ans : La casa de la Frayse - UFCV

Pour les 14 – 25 ans : Espace Jeunesse du Domaine de la Frayse – UFCV

Pour tout renseignement : <https://la-frayse.ufcv.fr/>

#### Autres équipements

Un espace intergénérationnel en centre-bourg  
Un parcours d'orientation, et un parcours de forme  
Plaine des sports  
Terrain de football  
Gymnase  
Terrains de tennis (dont un couvert)  
City stade  
Aire de jeux du petit bois de Cadouin  
La bibliothèque  
Salle Maurice Dejean : théâtre, cinéma  
L'école de musique  
Le boulodrome  
Le parcours VTT de la Laurence

#### Des associations sportives, sociales et culturelles

Arts, culture et loisirs : Adagio, Anamorphose, Atelier du Kaolin, Avidé vacarme, Club de dégustation, club de scrabble, Compagnie de la Laurence, Ecole d'art floral d'Aquitaine, Emulsion d'arts, Finger Muppets, Julia et Andres, Le temps de vivre, Les Ateliers d'Iza, Lindo Tango, Terres de jeu, Radioamateurs

Petite enfance / Enfance : Porte Moa, GPEP

Solidarités : le Club des 6

Sports : Football club des Coteaux, Judo Club, Tam Tam, Tennis Club, Handball, Basket

6

## Qu'est-ce que la convention territoriale globale ?

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat signée avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles et enfants du territoire.

**Un travail avec tous les partenaires et acteurs du secteur de l'Enfance Jeunesse a été amorcé depuis 2020.**

Un groupe thématique « Enfance Jeunesse » a œuvré pour établir un diagnostic, définir des enjeux, des priorités et un plan d'action prévisionnel notamment en ce qui concerne les plus de 11 ans.

L'objectif étant multiple : faire l'état des lieux visant à vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, permettre d'évaluer la qualité et l'efficacité des actions entreprises, afin de dégager de potentiel axe d'amélioration.

### Les atouts de notre territoire

Une volonté politique de porter ce projet à l'échelle communale en s'appuyant sur les professionnels des différents services, les associations locales et le service de la commune. Un service Enfance, Jeunesse et Familles, qui porte l'ensemble des structures péri et extra scolaires.

Un accueil Petite Enfance avec 3 maisons d'assistantes maternelles.

Une richesse du tissu associatif.

Un accueil de loisirs extrascolaire situé dans chacune de nos écoles.

### Les contraintes de notre territoire

Le déplacement des familles dans le cadre professionnel vers Bordeaux et des satellites implique des modes d'accueils adaptés (grandes amplitudes horaires, continuité de l'offre,...) L'accueil de Loisirs à Fargues Saint Hilaire nécessite la prise en compte d'un moyen de transport.

L'absence d'un collège ou d'un lycée sur le territoire.

Difficultés de mobilité liées au territoire rural.

7

## Un projet partagé

### L'éducation est l'affaire de tous

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses :

Les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant ou de l'éduqué.

Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : L'Éducation est globale.

Au fil de la vie, toutes ces influences ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également à la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaire.

L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.

L'Enfant doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut prétendre accompagner qu'une partie de lui. Chaque enfant est différent, même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.

8



## Les partenaires et acteurs engagés

### Les partenaires et acteurs institutionnels

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de la Gironde  
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde  
Les directeurs et enseignants des écoles  
Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)  
Le Conseil Départemental de Gironde

### Les partenaires associatifs

Les Francas de la Gironde  
Les associations culturelles, sociales, artistiques et sportives

## Le comité de pilotage

Il est composé :

d'élus de la commission Enfance, Jeunesse et Familles de Pompignac,  
de professionnels de terrain (petite enfance, enfance, jeunesse, culture, social),  
de représentants d'associations sportives, artistiques, sociales et culturelles  
de partenaires institutionnels (IEN)  
des représentants de parents d'élèves.

De membres de l'équipe pédagogique des écoles (directeur, enseignant, ...).

Coordinateur : Claire Sanguine, responsable service scolaire, en charge du comité de suivi du PEdT.

Il est piloté par la commission Enfance, jeunesse et familles et les responsables de services. Un comité technique se réunira au minimum 2 fois par an pour travailler sur les définitions des valeurs et d'objectifs à atteindre.

9

## Les valeurs de la commune

### Les valeurs de la République

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce projet de territoire sont avant tout celles de la République.

Les principes de la République sont l'indivisibilité, la laïcité, la République sociale et la démocratie.

La commune de Pompignac souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur le Vivre Ensemble, la Réussite, la Participation et le Développement durable.

Le bien-être est choisi comme fil conducteur et se retrouve dans l'ensemble des valeurs.

### Le bien-être

Le bien-être est un état de sérénité physique et psychique et d'épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux\* de l'enfant sont satisfaits.

Contribuer au bien-être de chaque Enfant est la finalité essentielle de l'ensemble des actions qui seront menées pour et avec les enfants. Il dépend de l'ensemble des autres valeurs que la collectivité et les structures éducatives souhaitent défendre. Pour atteindre cet état, il convient qu'elles soient portées et mises en œuvre.

10

## Le Vivre Ensemble

Le vivre-ensemble doit permettre d'accueillir tous les enfants au sein des organisations collectives dans le respect de ses croyances, de ses convictions.  
C'est la Laïcité en tant que principe républicain qui garantit le vivre-ensemble. Au-delà de la tolérance de l'autre, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général et l'organisation collective sur les convictions et les croyances individuelles.

### 0 - 3 ans

Permettre à chaque enfant de grandir et s'épanouir en sécurité dans la collectivité.

#### Relais Petite Enfance

Ateliers d'éveil du lundi au vendredi matin en itinérance sur le territoire de la communauté de communes Public : parents et assistants maternels

### 3 - 11 ans

*Accueillir tous les enfants au sein des établissements scolaires*

#### Favoriser les temps d'échanges

Echanges entre les acteurs éducatifs : école, APS, ALSH

Echanges intergénérationnels CCAS, APS : partage de repas temps de pause méridienne

Appréhender le handicap et la différence

### 11 - 25 ans

Assurer la continuité éducative après le temps scolaire

#### Soutenir et encourager

En s'appuyant sur le tissu associatif : favoriser le vivre ensemble sportif et/ou culturel

Bibliothèque municipale « La Parent (...)èse »

Développer les ateliers et animations à destination du jeune

11

## Le Développement Durable

Le développement durable c'est de permettre à chacun de vivre dans un environnement sain où l'économie et l'innovation sont au service de l'Homme. Le développement durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre à l'Enfant d'appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social.  
Enjeu d'éducation, le développement durable doit aussi être un souci actuel afin de ne pas faire reposer sur la génération suivante le soin d'oeuvrer dans l'intérêt général.

### 0 - 3 ans

A chaque étape de la vie, de la crèche à l'école, du lycée au monde du travail  
→ valoriser, appréhender, recycler, protéger

#### Soutenir et encourager

Créer du lien entre les différents partenaires pour porter des projets communs autour de l'écologie

→ La municipalité sera le trait d'union pour une prise de conscience collective

Encourager les ateliers d'éveil au recyclage : écoles / APS / ALSH / bibliothèque / RAM

Encourager le développement des liaisons douces sur le territoire (vélo, piétons)

12

## La Réussite

La réussite passe par un parcours scolaire valorisant mais aussi par l'intégration sociale et professionnelle, l'accessibilité économique et l'ouverture à la culture et au sport. La réussite est aussi liée à la capacité qu'auront les enfants d'appréhender positivement les échecs, pour qu'ils soient une source d'apprentissage et de motivation vers un nouvel objectif et non un constat d'incapacité personnelle. Les activités et projets proposés à l'Enfant viseront à leur permettre d'atteindre à plus ou moins long terme leur réussite et leur épanouissement.

### 0 - 3 ans

Réussir l'arrivée du tout petit dans la société

#### Relais Petite Enfance

Ateliers d'éveil du lundi au vendredi matin en itinérance sur le territoire de la communauté de communes  
Public : parents et assistants maternels

### 3 - 11 ans

Développer l'esprit d'équipe et d'initiative : la réussite par le collectif

#### Soutenir les projets collectifs

Partir du collectif pour obtenir un satisfaction personnelle

#### Avec l'ensemble des partenaires

Organisation du carnaval  
Organisation de jeux sportifs  
Projets école/APS : suivi des évènements sportifs, animations sportives avec Stade Formation

### 11 - 25 ans

Faire le lien entre le monde éducatif et la vie professionnelle

#### Soutenir et encourager

Favoriser le lien entre le jeune et les structures d'accompagnement : Accueil de la Mission locale

13

## La Participation

« La participation, qui vise la citoyenneté, n'est pas l'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté. C'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que [l'Enfant] sache plus tard se conduire librement dans les diverses occasions de sa vie ». Célestin Freinet

La participation va bien au-delà du fait d'aller voter ou de donner un avis, il s'agit bien ici de réunir les conditions pour permettre l'expression, la responsabilisation de l'Enfant en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages entre les membres d'un groupe. La participation se met en œuvre dans un cadre collectif et tend à se concrétiser en action.

### 0 - 3 ans

A chaque étape de la vie, de la crèche à l'école, du lycée au monde du travail  
→ Défendre les valeurs de la République

### 11 - 25 ans

#### Accompagner l'enfant à se construire comme citoyen

Développer des projets communs : conseil municipal jeunes

Temps d'échanges : réunions participatives en amont des projets à destination de l'enfant

14

## Journée de l'enfant



15

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Salleboeuf, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Nathalie MAVIEL, Maire,  
Date de convocation : 21/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 3

**Etaient présents :** AUBIN Maryse, AVINEN Marc, BEDAT Stéphanie, CARIA PENEDO COSTA Anne Marie, ECALE Jérémy, FALXA Régis, DA SILVA Carlos, GAUTHIER Catherine, IRIGARAY Olivier, JUILLET Christine, KERSAUDY Emmanuel, MAVIEL Nathalie, MOULENE Anne, PUJOL Guillaume, SLACHETKA Sophie, VERGEZ Stéphanie

**Excusés ayant donné procuration :** BOUSQUET Théo à MAVIEL Nathalie, DEDIEU Damien à KERSAUDY Emmanuel, LAPOUGE Christelle à SLACHETKA Sophie

**Secrétaire de séance :** MOULENE Anne

**D2023\_056 - Délibération portant sur le Projet éducatif territorial communal**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Considérant l'avis de la commission vie scolaire en date du jeudi 15 juin 2023 ;

Madame le Maire expose ;

Le Projet Educatif de Territoire communal (PEdT) relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'Etat concernés (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde).

Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les différents acteurs et partenaires associatifs. Il permet de créer du lien pour faire sens commun en termes de politique petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire. Il légitime une organisation et des objectifs pour une continuité et une complémentarité entre les différents temps éducatifs pour mettre l'enfant au centre des réflexions.

Il permet l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs.

Afin de renforcer la cohérence territoriale, les projets communaux s'appuient sur le diagnostic et les objectifs du projet communautaire. Notre PEDT communal est annexé au PEDT communautaire.

**(Suite D2023\_056)**

Les objectifs généraux déterminés par les différentes commissions et groupes de travail sont les suivants :

- Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.
- Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.
- Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres.

Les échanges entre les élus, les techniciens, les médiathécaires, et les référents associatifs du territoire ont permis de produire le socle du PEdT. Ce travail collaboratif de tous démontre l'engagement institutionnel en faveur des 0-25 ans sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

<b>POUR</b>	<b>19</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

- APPROUVE le PEdT de la commune de Salleboeuf.

*Le Maire,*

- sous sa responsabilité, certifie, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Pour extrait conforme, Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

Le Maire,

Nathalie MAVIEL





*Commune de*  
**SALLEBŒUF**

## **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)**

Septembre 2023 – Septembre 2026

Diagnostic de la commune

« Il faut tout un village pour élever un enfant. »  
(Proverbe africain)

### **I. CONTEXTE**

#### **Le territoire :**

La commune de Sallebœuf appartient au territoire de la communauté de communes Les Coteaux Bordelais qui comprend aussi les communes de Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Fargues-Saint-Hilaire, Pompignac et Tresses.

La communauté de communes coordonne la petite enfance sur son territoire ainsi que la politique enfance-jeunesse. Aussi, la communauté de communes gère le Relais Petite Enfance (RPE) et les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Selon le dernier recensement, la commune de Sallebœuf compte 2751 habitants.

#### **Atouts et contraintes du territoire communal :**

##### **Les atouts :**

- Le territoire de la commune est étendu, mais toutes les infrastructures communales mises à la disposition des enfants sont situées en centre bourg.
- Les locaux communaux sont proches les uns des autres, avec des accès et cheminements sécurisés
- Le tissu associatif est dense et investi dans la vie culturelle et sportive de la commune.
- Le pôle culturel et social est situé dans un écrin de verdure. Le square Alban Téchoueyres offre une aire de jeux étoffée depuis 2020 et l'espace de jeux est doté de tables de pique-nique et de bancs pour les familles.
- L'école Thomas Pesquet de Sallebœuf a reçu le label E3D en 2020 : Établissement en Démarche globale de Développement Durable.
- Depuis septembre 2021, l'extension de l'école, en maternelle, permet l'accès à une salle de motricité climatisée et à une salle de sieste dédiée.
- La cour des maternelles a été dotée de jeux neufs fin 2022.
- Le projet de réhabilitation du restaurant scolaire, d'extension de l'école élémentaire et de réaménagement de la cour de récréation élémentaire va de nouveau permettre d'améliorer l'accueil des enfants.
- La commune développe sur son territoire les équipements en termes de mobilités douces.

##### **Les contraintes :**

- La crèche Les Colibris est éloignée du centre bourg. Aussi, les enfants ne peuvent pas se déplacer jusqu'à la médiathèque.

- Le stade de football est en stabilisé, l'entretien est difficile et les vestiaires sont vétustes.
- Le territoire de la commune est étendu et les quartiers les plus éloignés du centre bourg ne sont pas reliés par des voies vertes garantissant les cheminements à pied ou les déplacements à vélo en toute sécurité pour les enfants et les jeunes.

### **Offre scolaire**

En termes de compétences statutaires, la commune a la charge de l'école publique. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, l'entretien et l'extension. Elle gère les crédits d'équipement et de fonctionnement. La commune gère également les personnels non enseignants, en particulier les agents d'animation et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elle est également responsable du service de restauration scolaire. Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Ainsi, la commune de Sallebœuf dispose d'un groupe scolaire composé de l'école primaire Thomas Pesquet et d'un restaurant scolaire. L'école compte à ce jour 260 élèves (92 maternelles et 168 élémentaires), répartis dans 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires) et encadrés par 16 enseignants, 3 AESH et 3 agents communaux d'animation.

À Sallebœuf, a été mise en place la « semaine de quatre jours ». En effet, la durée de la semaine scolaire étant fixée à vingt-quatre heures d'enseignement pour tous les élèves, les vingt-quatre heures d'enseignement sont organisées à raison de six heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Sur le temps scolaire, la responsabilité incombe à la direction de l'école, soit de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15. Sur le temps méridien, la responsabilité incombe à la commune. L'accueil périscolaire se déroule de 7h à 8h20 et de 16h15 à 19h. L'encadrement et la gestion de l'accueil périscolaire ont été confiés aux Francas de la Gironde. La commune a également confié aux Francas de la Gironde l'encadrement des enfants et l'animation de la pause méridienne qui a lieu chaque jour d'école de 12h à 13h35. L'équipe d'animation est là pour permettre à l'enfant d'intégrer les règles de vie collective et rappeler à l'enfant l'importance du respect des autres. La pause méridienne reste néanmoins un temps d'échange, de détente et de convivialité pour les enfants. Diverses animations sont proposées, des jeux ou des activités de découvertes, ludiques ou créatives.

La restauration scolaire est un service municipal qui fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le restaurant scolaire accueille les enfants de 12h à 13h30. Deux services sont proposés permettant un accompagnement personnalisé, indispensable aux plus petits. Les élèves en élémentaire, répartis par classe, ont accès au self dès 12h. Les élèves de maternelles bénéficient d'un service à table dès 12h. La commune a confié la restauration scolaire à un prestataire extérieur mais la confection des repas est assurée sur place, selon les normes diététiques en vigueur et les préconisations de l'État. Du personnel communal est mis à disposition pour accompagner les enfants sur ce temps méridien : les agents accueillent les enfants en toute bienveillance, les accompagnent et conseillent pour s'assurer que chaque enfant déjeune dans de bonnes conditions. C'est aussi l'occasion de les sensibiliser à la diversité alimentaire et au goût, au gaspillage alimentaire et au tri sélectif, véritable enjeu éducatif de la pause méridienne.

Les élèves de l'école Thomas Pesquet peuvent pratiquer des activités sportives sur le temps scolaire : dans les cours de récréation (maternelle et élémentaire), sur le square Alban Téchoueyres et dans la salle multi-activités située à proximité, allée des Cabernets.

Pour toutes les questions relatives au parcours éducatif de l'enfant, la commune de Sallebœuf, le directeur de l'école, les responsables des Francas et le prestataire chargé de la restauration scolaire oeuvrent en partenariat étroit, au quotidien.

L'association TAMTAM intervient sur le temps scolaire, dans le cadre du programme Savoir Rouler à Vélo.

### **Offre associative**

Sur les 31 associations salleboeuvoises et communautaires présentes sur le territoire communal, une dizaine mène des actions en direction des enfants et des jeunes, tant dans les domaines socioculturels que sportifs. Bien que très dense, le tissu associatif demeure relativement cloisonné.

La municipalité met donc en place, chaque année, une réunion associative fin juin et un forum des associations le 1er samedi de septembre. La commune met aussi à la disposition des associations son magazine municipal, la vitrine d'affichage en centre bourg et dans le hall de la salle de spectacle et diffuse les événements associatifs sur le site de la commune. La commune a également créé un agenda associatif sur l'application Panneau Pocket. Enfin, la commune étudie la mise en place d'outils de ressources et de dialogue complémentaires permettant une réelle mise en réseau de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

### **Autres services et équipements**

La commune de Sallebœuf ne dispose pas, à ce jour, d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

La commune bénéficie d'infrastructures importantes mises à la disposition des associations locales et institutionnelles : une salle multi-activités ; un pôle associatif avec une salle de musique insonorisée dédiée, un atelier de peinture et une salle de spectacle utilisée par l'association de danse ; un pôle culturel et social ; une aire de jeux ; des terrains de tennis et un stade de football.

Le pôle culturel et social La Source héberge le service de la médiathèque et la commune y accueille également gratuitement la ludothèque Terres de Jeu. Les médiathécaires animent un atelier de lecture dédié aux tout-petits à la crèche Les Colibris (1 mardi/mois) ainsi qu'au sein de la médiathèque (1 mercredi/mois) et reçoivent les enfants de l'école au sein de la médiathèque.

Quant à l'association TAMTAM, la commune met à sa disposition (gratuitement) un bureau et la salle couverte de la salle multi-activités, ainsi que la salle de motricité climatisée de l'école primaire (pour les activités avec les tout-petits) et les diverses salles du pôle associatif pour y faire déjeuner les enfants lors des vacances sportives.

D'autre part, la commune accueille le service du Relais Petite Enfance (RPE) de la communauté de communes Les Coteaux Bordelais et les assistantes maternelles du territoire au pôle associatif ainsi qu'au pôle culturel et social.

Enfin, la commune met une salle de la mairie à la disposition de La Mission Locale des Hauts de Garonne dans le cadre de leurs permanences dédiées aux jeunes de 16 à 25 ans.

## **II. OBJECTIFS**

### ***1. Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs.***

De la CTG :

- Renforcer et encourager les actions sur le territoire envers tous les publics
- Créer du lien entre les familles, les administrés et les services de la CCCB

a) Favoriser le lien social (objectif opérationnel).

Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs (objectif pédagogique).

Actions :

0-3 ans : « Paniers à histoires ». Lectures pour tout-petits à la médiathèque La Source, à raison d'un matin par mois (peut-être plus en fonction de Lire et faire Lire).

3-11 ans : Mise en place d'un local de jeux coopératifs dans la cour des élémentaires de l'école.

3-11 ans : Mise en place d'animations autour des jeux olympiques durant l'accueil périscolaire pour préparer le projet d'olympiades inter-centres de loisirs sur les Coteaux Bordelais.

5-25 ans : Ateliers de la Quinzaine du Numérique, à la médiathèque La Source.

7-10 ans : Ateliers d'écriture et de confection d'un livre, à la médiathèque La Source.

12-17 ans : Ateliers d'écriture polar pour ados, à la médiathèque La Source.

5-25 ans : Concours de création artistique, dans le cadre de l'animation « Dis-moi dix mots ».

b) Réduire les inégalités (objectif opérationnel).  
*S'adapter aux particularités de chaque individu (objectif pédagogique).*

**Actions :**

3-11 ans : Collections DYS (enfants ayant des troubles de dyslexie et dysorthographie) et collections en langues étrangères.

3-11 ans : Travail de différenciation en classe avec les élèves en difficulté pour réduire les inégalités scolaire, APC, organisation des SRAN (stades de réussite).

3-11 ans : Conférence sur le harcèlement scolaire et la maltraitance infantile organisée par la municipalité, les enseignants et les Francas de la Gironde en partenariat avec l'association ALCHM et la gendarmerie nationale.

3-11 ans : Proposer, dans le cadre de l'accueil périscolaire, des projets autour du handicap, en lien avec les associations de la commune.

12-25 ans : Cours individuels et collectifs en informatique et utilisation des outils numériques, pour lutter contre l'illectronisme.

c) Valoriser toutes les dynamiques du territoire (objectif opérationnel).

*Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs (objectif pédagogique).*

**Actions :**

0-12 ans : Participation des médiathécaires à la Journée des familles, manifestation annuelle, avec de nombreux partenaires du territoire des Coteaux Bordelais.

3-11 ans : Journée « Dia de los muertos » ou Halloween, en partenariat avec la ludothèque Terres de Jeu.

0-25 ans : Communication sur le site de la commune ; via le Guide des associations et le Guide pratique de la commune distribués en septembre chaque année ; via tous les supports de communication de la commune, dont le magazine municipal, la page Facebook « Commune de Sallebœuf » et l'application PanneauPocket avec un agenda associatif local dédié.

3-25 ans : Participation au Carnaval impulsé par la municipalité, co-construit par les enfants de l'accueil périscolaire, pour les familles et habitants de Sallebœuf.

**2. *Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle.***

Objectifs de la CTG associés :

- Permettre à tous les administrés d'accéder aux équipements et services de la CCCB.
- Apporter un soutien dans la mise en place de projets locaux.

a) Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage (objectif opérationnel).

*Accompagner les structures vers des projets collectifs (objectif pédagogique).*

**Actions :**

3-11 ans : Projets pédagogiques interclasses et/ou intercycles (thème de l'espace, 100ème jour d'école...)

3-11 ans : Dans le cadre de l'inauguration du nom de l'école primaire Thomas Pesquet : travail collaboratif entre les élèves de l'école et le CMJ autour du thème de l'espace. Exposition, nom donné à chaque classe, quiz...

3-11 ans : Réunion chaque début d'année entre les animateurs de l'accueil périscolaire et les enseignants de l'école pour annoncer les projets de chacun et réfléchir à un travail collaboratif.

11-18 ans : Soutien apporté à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de la caserne de Saint-Loubès et Saint-Sulpice-et-Cameyrac

16-25 ans : Offres de stage à des lycéens ou étudiants au sein du service administratif de la mairie et au sein du pôle culturel et social

- b) *Valoriser les actions des enfants pour qu'ils s'épanouissent (objectif opérationnel).  
Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité (objectif pédagogique).*

**Actions :**

3-11 ans : Ateliers créatifs collectifs organisés à la médiathèque La Source (ex. fresque robotique, fresque sonore, dans le cadre de la Quinzaine du Numérique en Bibliothèque).

3-11 ans : Inauguration du nom de l'école primaire Thomas Pesquet avec organisation d'une exposition sur l'espace créée par les jeunes du CMJ et un éco-délégué de l'école, et présentation d'un simulateur de vol ainsi qu'un quiz sur l'espace.

3-11 ans : Conseil de classe / de coopération dans chaque classe, à l'école primaire.

3-11 ans : Projet solidaire initié par l'association des Francas « 1 cahier 1 crayon », mené au sein de l'accueil périscolaire, avec l'organisation d'une « soirée familles » à l'issue du projet.

12-16 ans : En libre écoute à la médiathèque : découverte du fruit de l'atelier radio dédié aux ados.

16-25 ans : Remise de la « Lettre de Félicitations de la Jeunesse et des Sports » ou de la « Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif », pour valoriser et encourager l'engagement de nos jeunes au sein des associations de la commune de Sallebœuf.

- c) *Permettre aux enfants d'être acteurs de leur journée, loisirs (objectif opérationnel).  
Accompagner les enfants dans leur développement personnel (objectif pédagogique).*

**Actions :**

3-11 ans : Réflexion sur l'organisation et les activités des temps de récréation du matin et de l'après-midi avec les éco-délégués de l'école + local de jeux coopératifs en élémentaire + Planning d'utilisation des vélos, trottinettes et draisienne en maternelle.

3-11 ans : Accompagnement des enfants par un animateur de l'accueil périscolaire lors des voyages scolaires, pour créer du lien entre les services scolaires et équipes pédagogiques.

6-16 ans : Participation de la médiathèque et de ses jeunes lecteurs à la manifestation départementale « Lire Élire »

**3. Aider l'enfant et le jeune à se construire avec les autres**

**Objectifs de la CTG associés :**

- *Participer à l'éducation des jeunes*
- *Développer une Politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire*

- a) *Créer une dynamique collective et citoyenne (objectif opérationnel).  
Renforcer le respect et le rapport à l'autre (objectif pédagogique).*

**Actions :**

0-3 ans : Animation culturelle à la médiathèque La Source. Lectures pour tout-petits. Et lectures intergénérationnelles pour tout-petits, par le biais de l'association Lire et Faire Lire.

3-11 ans : Projets pédagogiques interclasses et /ou intercycles (thème de l'espace, 100ème jour d'école)

3-11 ans : Travail d'écoute et de discussion pour régler les problèmes de tensions avec les enfants lors de l'accueil périscolaire.

6-25 ans : Mon p'tit ciné à la médiathèque. Projection mensuelle de films (animation, fiction, documentaire) qui abordent les thèmes de l'enfance, de la solidarité, de la tolérance, de la communauté et du réchauffement climatique.

10-15 ans : Apprentissage de la citoyenneté via le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). La vocation du CMJ est de permettre aux jeunes élus de s'investir dans l'exercice des responsabilités publiques. Être jeune conseiller leur impose de travailler en groupe à l'élaboration et à la concrétisation de projets d'intérêt général, utiles pour la jeunesse sallebœuvoise, voire pour l'ensemble des habitants.

10-18 ans : Organisation d'une Journée citoyenne sur la prévention, la santé et la sécurité à Sallebœuf. Travail collaboratif dans le cadre du partenariat entre le Conseil Municipal des Jeunes et les Cadets de la gendarmerie de la Gironde.

05-25 ans : Sensibilisation au respect de l'environnement dans le cadre du Grand Nettoyage de Printemps Intercommunal annuel.

b) Renforcer une cohérence éducative (objectif opérationnel).

**Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles (objectif pédagogique).**

**Actions :**

0-3 ans : Participation des médiathécaires à la Journée des Familles organisée par le service petite enfance/enfance-jeunesse de la communauté de communes, en partenariat avec les services communaux du territoire, les associations locales et institutionnelles et les assistantes maternelles.

3-11 ans : Conférences : sensibilisation sur des thèmes relatifs à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (Conférence sur les addictions, sur le harcèlement scolaire et la maltraitance infantile, sur les dangers des écrans et réseaux sociaux, etc.)

3-11 ans : Animation commune de la fête de l'école par les animateurs de l'accueil périscolaire et l'école : jeux en bois, olympiades organisées par les parents d'élèves...

11-25 ans : Projection du documentaire « L'arbre de l'enfance » suivie d'un débat en présence d'intervenants de l'association Déclic CNV & Éducation, à la médiathèque La Source.

c) Impliquer les jeunes sur les décisions (objectif opérationnel)

**Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole (objectif pédagogique).**

**Actions :**

3-11 ans : Élection des éco-délégués & participation au conseil d'école en démarche globale de développement durable. Élection des conseillers municipaux des jeunes à l'école primaire.

3-11 ans : Création d'un journal commun par une enseignante et l'accueil périscolaire : article sur les voyages scolaires, le carnaval, les projets...

9-16 ans : Conseil Municipal des Jeunes. L'objectif est de créer un lieu d'expression pour les jeunes et de les faire participer à la vie sociale, culturelle, environnementale et sportive de la commune. Le CMJ permet aux jeunes conseillers de mieux appréhender les droits et les devoirs des citoyens, de se former à la responsabilité et à l'exercice de la démocratie pour favoriser les débats et les échanges. Le CMJ se veut force de proposition, participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune à travers la mise en place de projets.

12-17 ans : Ateliers radio'ado à la médiathèque La Source. Écriture de scénario, prise de son et montage final d'une émission de radio. Ateliers d'écriture.

15-18 ans : Partenariat entre le Conseil Municipal des Jeunes de Sallebœuf et les Cadets de la Gendarmerie de la Gironde.

16-25 ans : Organisation de la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité.

### **III. L'ÉVALUATION**

L'évaluation des objectifs et des actions associées à ce PEDT communal s'organisera de la même manière que l'évaluation du PEDT communautaire, au regard des indicateurs qualitatifs et quantitatifs issus de la CTG.

*Le Maire de TRESSES,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification,  
de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.*

## COMMUNE DE TRESSES 33370 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



### Extrait du registre des délibérations Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 20 heures,  
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie,  
sous la présidence de Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24 - Nombre de procurations : 3 – Nombre de votants : 27

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé avec procuration à
SOUBIE Christian	X		
VIANDON Christophe	X		
MUREAU-LEBRET Annie	X		
BISCAÏCHIPY Jean-Antoine	X		
DIEZ Roseline	X		
MOUNEYDIER Dominique	X		
GAUTRIAUD Marie-José	X		
BILLET Armand	X		
JOUCREAU Michel		X	MOUNEYDIER Dominique
DETROUX Christian	X		
LAGEYRE Catherine	X		
PINET Sylvie	X		
MOTARD Victoria	X		
MENARD Marlène	X		
LEJEAN Philippe	X		
DARDAUD Natacha		X	MENARD Marlène
GARROUSTE Gérald	X		
MAHROUNY Malika	X		
SURVILA Emmanuel	X		
BEZIN Déborah	X		
MALEJACQ Hélène		X	VIANDON Christophe
ROY Floriane	X		
REYES Dominique	X		
LE BARS Jean-Hervé	X		
LACOUR Dominique	X		
BALGUERIE Axelle	X		
BONNEFOI Bruno	X		

Dominique REYES a été élu secrétaire de séance.

*Le Maire de TRESSES,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification,  
de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.*

## **Délibération n° 2023-92**

### **Approbation du Projet éducatif de territoire (PEdT) 2023 - 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu le Projet éducatif territorial communautaire 2023 – 2026 adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais en date du 5 juillet 2023 ;

Vu la réunion de la commission Parcours éducatif, vie associative, sportive et culturelle du 19 septembre 2023 ;

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) relève d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'État concernés (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde). Sur le territoire des Coteaux Bordelais, il se nourrit pour chaque commune du diagnostic et des objectifs identifiés par le PEDT communautaire.

Le PEDT constitue le cadre de la politique petite enfance, enfance et jeunesse, et traduit l'engagement institutionnel en faveur des 0-25 ans sur le territoire. Il légitime une organisation et des objectifs pour une continuité et une complémentarité entre les différents temps éducatifs. Il est conçu dans l'intérêt de l'enfant qui est au centre des réflexions et des actions mises en œuvre. Il permet l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs.

Le PEDT communal sera *in fine* annexé au PEDT communautaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide**

- Approuve le Projet éducatif de territoire (PEdT) 2023 – 2026 de la Commune joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures.

**Christian SOUBIE**  
Maire de Tresses

*Acte publié le 02/10/2023*

**Dominique REYES,**  
Secrétaire de séance





# Projet Educatif Du Territoire

2023-2026



0 - 25 ans



## PREAMBULE :

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le parcours d'éveil et d'apprentissage d'un enfant est, au sein d'une même journée, constitué de différents temps, organisé par plusieurs protagonistes ayant chacun un rôle à jouer dans ce parcours.

Il s'illustre par le nombre et la diversité des personnes qui participent à l'éducation d'un enfant : les crèches, les assistants maternels, les professionnels du champ social et médico-social, les animateurs de l'accueil périscolaire ou du centre de loisirs, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), les enseignants, les parents, la famille, les associations...

Ce PEDT insiste sur l'importance du lien de proximité, sur la transversalité qui doit exister entre les différents acteurs, et fait référence à la relation entre l'enfant et son environnement social et éducatif.

Le lien entre les parents et les divers professionnels, dans une optique de continuité et de cohérence éducative est essentiel pour accompagner au mieux l'enfant dans son individualité, son quotidien et ses apprentissages.

Le mode de vie des populations, les déplacements professionnels, l'organisation de la vie associative, la composition de la population, les caractéristiques des familles, les richesses du territoire sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'organisation des services éducatifs.

La communication entre les acteurs est essentielle, afin d'intégrer dans leur accueil, leur accompagnement et leur méthode pédagogique les spécificités de chaque enfant.

Le PEDT s'appuie sur un diagnostic, un état des lieux de l'existant, pour proposer des actions répondant à des besoins, des volontés, à des réalités locales et à des enjeux d'avenir. Le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais regorge de richesses et de ressources, qu'elles soient culturelles, associatives, historiques, patrimoniales, naturelles, sportives, sociales...

Permettre aux enfants et aux adolescents de s'imprégner de cet héritage et de cette vie locale qui s'offrent à eux, c'est favoriser leur place en tant que citoyen et acteur de leur environnement.

Ce projet éducatif s'inscrit pleinement dans les valeurs et les orientations politiques définies dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes favorisant ainsi la cohésion sociale, l'implication et le partenariat entre les différents acteurs, la continuité et la cohérence éducative auprès de tous les enfants au sein du territoire des Coteaux bordelais.

C'est un véritable outil de collaboration entre les familles, les partenaires, les acteurs et les élus. Tous doivent prendre en compte l'environnement et les différents projets transverses pour mutualiser une action au bénéfice de l'enfant ou du jeune.

Ce PEDT prend la forme d'un engagement contractuel, entre la Communauté de communes, les services de l'Etat, l'Education Nationale, la CAF de la Gironde et la Commune de Tresses pour une durée de 3 ans. Les élus, les services municipaux en charge du parcours éducatif ainsi que l'ensemble des partenaires, sont aux côtés des familles et des acteurs pour donner du sens à ce projet et le pérenniser.

## 1- CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC :

### Une politique éducative forte

Consciente de l'importance des loisirs éducatifs dans le développement et l'épanouissement des enfants, la municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux. Cette double ambition vise à offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et être ainsi au cœur d'une éducation partagée. L'objectif est d'organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs et d'accompagner l'enfant dans sa construction individuelle et avec autrui.

La Commune de Tresses a, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des Co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du centre de loisirs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

Cette politique transversale s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable,...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les partenaires.

La Commune de Tresses offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âge.

### La commune en quelques chiffres

- La population légale de la commune de Tresses est de 5037 habitants, en progression de 11 % depuis 2015. Cette évolution montre l'attractivité du territoire, proche de l'agglomération bordelaise.
- La commune est dotée d'équipements sportifs et culturels :
  - Le Reflet, salle de spectacle de 264 places et une salle d'activités de plus de 200m<sup>2</sup>
  - La maison des arts comprenant 4 salles dédiées aux associations
  - La Maison Adema qui accueille les associations de danse et de musique

- La Maison du Marronnier
  - Le château de la Séguinie qui héberge la ludothèque
  - La salle de sport dans le centre bourg
  - La plaine des sports de Petrus : la salle multisports, 6 courts de tennis dont 2 couverts, 3 terrains de football
  - Le boulodrome et le city-stade
  - Les parcs Marès, de la mairie et de la Séguinie (parcours de santé, jeux de plein air...)
- Le territoire de la commune compte :
  - un EAJE (établissement d'accueil pour les jeunes enfants) conventionné : la crèche Vertelune, qui dispose d'une capacité d'accueil de 28 enfants âgés de 0 à 3 ans,
  - trois crèches privées d'une capacité total d'accueil de 48 enfants
- 47 assistantes maternelles dont 7 exercent dans l'une des 3 Maisons d'Assistantes Maternelles de la commune (Badoum, MAM en Bulle et La p'tite tribu) offrent une capacité totale d'accueil de 148 places en mode de garde individuel
- Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit assuré par la Communauté de Communes, anciennement nommé RAM (relais d'assistantes maternelles), ouvert depuis décembre 2007 et animé par 2 personnes.
- Tresses compte 2 écoles publiques et 1 école privée hors contrat. En 2023-2024, 526 enfants sont scolarisés dans les établissements scolaires publics, 194 en école maternelle répartis sur 8 classes et 322 en école élémentaire répartis sur 13 classes.
- 1 structure d'accueil enfance jeunesse située au sein des écoles de la commune intervient sur les temps périscolaires : avant et après la classe ainsi que durant la pause méridienne de l'école élémentaire. Ces temps sont assurés par une association mandataire, les Francas de la Gironde. La pause méridienne de l'école maternelle est assurée par 7 Atsem et 2 agents municipaux.
- L'accueil du mercredi en centre de loisirs éducatifs est de la compétence de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais. Ce temps est également assuré par les Francas de la Gironde qui disposent de 120 places les mercredis et accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans de 7h30 à 19h.
- En 2019, l'INSEE recensait 861 enfants âgés de 0 à 14 ans et 693 de 15 à 29 ans. On observe une augmentation sur ces deux tranches d'âge depuis plusieurs années, ce qui a pour conséquence d'avoir des demandes d'accueil et de classes également en hausse.
- Tresses compte un tissu associatif étoffé avec 18 associations sportives dont 7 proposent des sections « jeunes », 17 associations culturelles dont 5 pour les enfants, 8 associations sociales et d'entraide dont 3 sont directement liées à l'enfance et la jeunesse.
- La Commune propose plus de 15 000 références d'ouvrages au sein de sa médiathèque animée par 2 bibliothécaires, un service civique et des bénévoles.
- Le CCAS participe régulièrement au financement de projets en faveur des écoles (classe CHAAP, mallette pédagogique mis à disposition des psychologues scolaires, sorties scolaires ...) et propose une subvention aux parents pour l'achat de fournitures scolaires.

## Le champ d'application du projet

Les deux écoles publiques de la commune, une école maternelle et une école élémentaire sont intégrées dans le Projet Educatif de Territoire :

Ecole Maternelle  
2, avenue des écoles

Ecole Elémentaire  
7, avenue des écoles

## Le rythme scolaire

Les élèves fréquentant les écoles publiques de Tresses sont en classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Accueil périscolaire	Accueil des élèves	Temps scolaire	Pause méridienne	Accueil des élèves	Temps scolaire	Accueil périscolaire
ECOLE ELEMENTAIRE	7h00 8h50	8h50 9h00	9h00 12h00	12h00 13h20	13h20 13h30	13h30 16h30	16h30 19h00
ECOLE MATERNELLE	7h00 8h45	8h45 8h55	8h55 12h00	12h00 13h20	13h20 13h30	13h30 16h25	16h25 19h00

## Le périscolaire, l'accompagnement à la scolarité

Les accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, la pause méridienne et l'accueil du soir après la classe.

La Commune a délégué aux Francas de la Gironde les accueils périscolaires du matin et du soir dans les deux écoles et la pause méridienne à l'école élémentaire. Elle leur apporte pour ces missions son soutien financier. Afin de garantir une organisation de qualité, les Francas ont mis en place leur propre projet pédagogique.

Les familles inscrivent leurs enfants pour l'accueil du matin et/ou du soir et choisissent le ou les jours qui leur conviennent par le biais du portail familles des Francas <https://francas33.portail-defi.net/>. La tarification est au taux d'effort.

### L'accueil du matin

Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées. Un coin lecture permet aussi aux enfants de commencer tranquillement leur journée.

Les objectifs recherchés sont le respect de leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies afin de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

### La pause méridienne

A l'école élémentaire, l'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Les enfants sont encadrés par les animateurs des Francas sur le temps d'animation et par des agents mairie sur le temps restauration.

Les animations du midi à l'école élémentaire :

Échecs, musique, jardinage, bibliothèque, dessins, jeux de société, jeux de ballon...

Ces activités sont proposées aux élèves de l'école élémentaire qui déjeunent au restaurant scolaire. Ils sont ouverts à tous les élèves, quel que soit leur âge et fonctionne selon des cycles (cycles variables fixés par animateur en fonction de l'atelier, du nombre de places, du nombre d'enfants intéressés) pour permettre à tous les élèves de pouvoir y participer sur l'année scolaire. L'inscription aux animations se fait sur la base du volontariat. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant. Des temps de détente ou de relaxation sont également prévus. Ces activités sont coconstruites avec les enfants.

En maternelle, l'accueil est assuré par les ATSEM. Elles encadrent la restauration scolaire, surveillent la cour et la sieste des enfants de Petite Section.

Une conteuse intervient tous les jeudis auprès des enfants de Moyenne et Grande Section.

#### **L'accueil du soir**

Les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge par les animateurs des Francas. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Tous les soirs, après la classe, à partir de 17h, un accompagnement à la scolarité destiné aux élèves de l'école élémentaire est mis en place. Ce dernier, sur inscription, répond à une demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel. C'est un engagement sur l'année scolaire entière à raison de 3 séances par semaine.

#### **Les activités extra-scolaires**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis tous les mercredis et pendant les vacances scolaires par les Francas. Le service étant communautaire, les enfants de Tresses ont accès à tous les centres d'accueils éducatifs du territoire de la Communauté de Communes.

#### **L'accueil du mercredi**

Les Francas organisent les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

#### **L'accueil des petites vacances et vacances d'été**

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par les Francas dans les locaux des écoles de la commune. Il se fait sur inscription. Sur chaque période de vacances,

un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, en juillet et août, sont également organisés des centres de loisirs. Des activités sont proposées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (plage, musée ...). Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans. Ils permettent aux enfants, sur quatre jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

### La dynamique associative

La commune de Tresses dispose d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes tressois de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par des :

Associations culturelles :	Associations sportives :	Associations sociales :
- École de musique,	- Basket	- Scouts
- Ecole de théâtre	- Football	- Parents d'élèves
- Ateliers poterie	- Judo	- ...
- Danse	- Baby gym	
- Ludothèque	- Echecs	
- ...	- Tennis	
	- ...	

### Les interventions sur le temps scolaire

Aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire.

Chaque classe des écoles publiques est accueillie au sein de la médiathèque municipale 7 fois par an, sur des créneaux spécifiques dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et les bibliothécaires. Les enfants ont ainsi la possibilité de consulter et d'emprunter des livres.

Plusieurs « parcours » sont proposés par les bibliothèques aux enseignants et à leurs classes.

Bilan de l'année 2022-2023 :

- 2 parcours retenus sur 5 proposés,
- 21 classes accueillies,
- 7 classes sur le parcours livre de recettes,
- 19 classes sur le parcours les Incorruptibles,
- 7 ateliers par classe pour chaque parcours en moyenne sur l'année,
- 137 élèves au total entre octobre et mai,
- 9h hebdomadaires dédiées aux scolaires réparties sur les mardis et jeudis,
- 1 auteur accueilli pour les 203 enfants de l'école maternelle.

La commune de Tresses dispose d'une salle de spectacles, le Reflet et développe l'Education Artistique et Culturelle à destination des scolaires.

A venir pour l'année 2023-2024 :

- 7 spectacles différents ont été sélectionnés sur le temps scolaire
  - o 4 représentations à destination de l'école maternelle,
  - o 3 à destination de l'élémentaire.

Les classes peuvent poursuivre leur découverte du spectacle vivant avec 4 parcours d'éducation artistique et culturelle (2 à la maternelle et 2 à l'élémentaire) qui permettront aux enfants de s'initier à une pratique artistique mais aussi au gré des parcours, de découvrir le monde de la marionnette, du bruitage ou encore de débattre sur le thème de l'égalité filles-garçons.

#### **Le soutien de la Commune aux activités scolaires**

La Commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : agents d'entretien, ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec 50% de repas bio
- Financement des sorties pendant le temps scolaire
- Achat de matériel scolaire (fournitures, travaux manuels...)

Par ailleurs, la Commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants (un VPI par classe en élémentaire, une classe mobile de 14 ordinateurs avec chariot nomade et borne wifi, tablettes numériques en maternelle et un ordinateur portable mis à disposition de chaque enseignant)
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants :
  - o entre la crèche et l'école maternelle
  - o entre l'école maternelle et l'école élémentaire
  - o entre l'école élémentaire et le collège
- La mise à disposition des équipements sportifs et culturels de la commune (salle des sports, city stade, Petrus, salle du Reflet, Parc Marès ...)
- Depuis l'année scolaire 2023-2024, les CP, CE1 et CM2 bénéficient d'un programme d'apprentissage de la natation de 8 séances annuelles par classe. Environ 200 enfants sont concernés.

## 2- LES AXES DE CONSTRUCTION ET LES OBJECTIFS DU PEDT :

Ce PEDT de la Commune est une déclinaison de celui de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais et se traduit autour de réflexions menées lors des réunions de pilotage avec les partenaires du projet. C'est pourquoi, la Commune a fait le choix de s'appuyer sur les mêmes objectifs, à savoir :

- Les objectifs généraux
- Les objectifs opérationnels
- Les objectifs pédagogiques

Et sur les mêmes axes éducatifs, à savoir :

### **Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs**

- Lien avec les familles et les partenaires institutionnels et associatifs
- Continuité éducative
- Accompagnement à la parentalité
- Professionnalisation des acteurs éducatifs

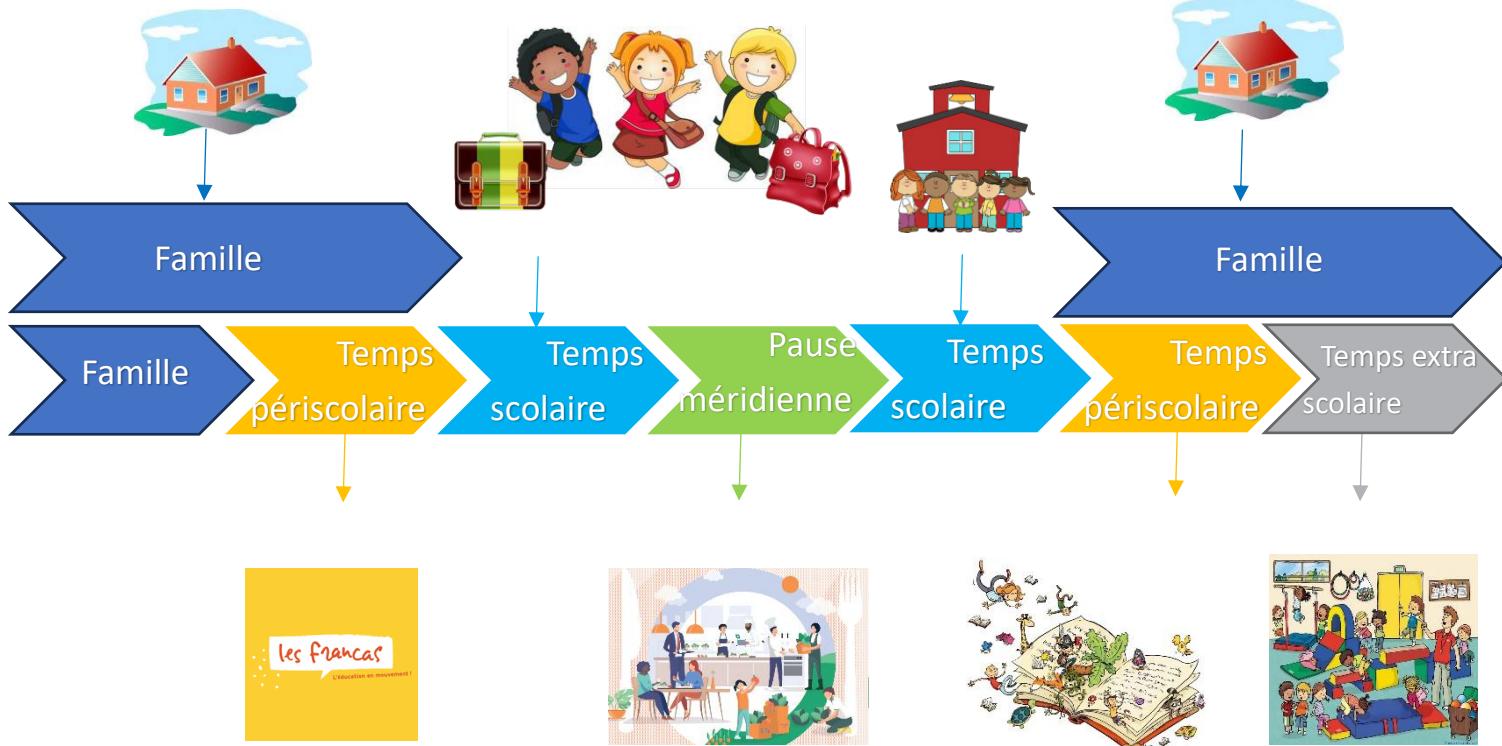
### **Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres**

- Inclusion éducative
- Apprentissage de la citoyenneté et de la relation à l'autre

### **Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle**

- Autonomie
- Épanouissement personnel
- Droits de l'enfant

## 3- LA JOURNÉE D'UN ENFANT EN PÉRIODE SCOLAIRE :



# COHESION SOCIALE

Organiser une démarche de coéducation et de complémentarité avec les différents acteurs

## FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs

### 0-3 ans

- Spectacles jeune public au Reflet
- *Tétine et Compagnie* à la médiathèque

### 3- 11 ans

- Pause méridienne
- Accueil périscolaire
- Animations à la médiathèque
- Contes à la maternelle
- Aire de jeux dans les parcs
- Chartes de collaboration Astem/enseignants
- Points mensuels et préparation des conseils d'école avec les Directeurs d'école
- Spectacles jeune public au Reflet
- Animations avec des associations tressoises (échecs, tennis et judo...)
- Parcours avec la médiathèque

### 12- 17 ans

- Animations, Espace jeunes (carnaval, Halloween, la rue des enfants...)
- City stade
- Casque VR et jeux en ligne à la médiathèque

### 18- 25 ans

- Carte blanche au Reflet
- Animations à la médiathèque (escape game...)

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

S'adapter aux particularités de chaque individu

- Politique d'inclusion en instaurant un climat scolaire positif propice au « vivre ensemble »
- Politique tarifaire pour l'accueil périscolaire et le tarif de la pause méridienne calculés sur le principe du taux d'effort
- Attribution de chèques asso de 20 € pour les enfants 3-18 ans pratiquant une activité associative
- Attribution d'une subvention de 40 € pour l'achat de fournitures scolaires (11-20 ans)
- Présence et prise en charge des AESH sur les temps scolaires et méridiens
- PAI au restaurant scolaire
- Malette pédagogique et matériel TDAH
- Duo Day avec l'IMPRO
- Ateliers de création d'un clip « chantsigne » avec les CM2 et des jeunes de l'Impro
- 1 psychologue scolaire dans le cadre du RASED
- PPRE pour les élèves en grande difficulté
- 2 x/an visite de l'ITEP pour des échanges
- GEVASCO pour les enfants en situation de handicap
- AIM « méthode Montessori »
- Apprentissage de la natation

## VALORISER TOUTES LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs

Communication auprès des familles :

- Site internet



- Panneau Pocket

- Facebook
- Magazine Tresses informations
- Forum des associations
- Portail familles mairie



- Portail familles Francas



- Réseaux sociaux des associations

# AUTONOMIE

Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle

## CONCEVOIR DES PROJETS COLLECTIFS ET METTRE EN VALEUR LES TRANSFERTS D'APPRENTISSAGE

Accompagner les structures vers des projets collectifs

- Saison culturelle pour tous les âges

### 0-3 ans

- Ateliers parents/enfants
- Une naissance – un arbre

### 3- 11 ans

- Table de tri au restaurant scolaire
- Savoir rouler à vélo, permis piéton
- Cours de natation (CP-Ce1-CM2)
- Actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière

### 12-17 ans

- Cap 33
- Fresque du climat

### 14-25 ans

- Projet participatif carte blanche

## VALORISER LES ACTIONS DES ENFANTS POUR QU'ILS S'ÉPANOUISSENT

Créer des projets pour tous les publics, pour chaque particularité

### 3- 11 ans

- Grande lessive
- Fresque des Francas à l'école maternelle
- Création de M. Carnaval et jugement

### 12-17 ans

- Terre de jeux (ludothèque)
- Education artistique et culturelle
- La rue des enfants

### 14-25 ans

- Journée citoyenne

## PERMETTRE AUX ENFANTS D'ÊTRE ACTEURS DE LEUR JOURNÉE, DE LEURS LOISIRS

Accompagner les enfants dans leur développement personnel

### 3- 11 ans

- Le menu des enfants
- *Projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants*
- Education au développement durable avec la table de tri
- Jardin pédagogique
- Activités concertées lors de la pause méridienne

# CITOYENNETÉ

Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres

## CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET CITOYENNE

Renforcer le respect et le rapport à l'autre

- Grand Nettoyage de Printemps pour tous les âges
- Education artistique et culturelle : saison au Reflet et animations de la médiathèque
- Plan Phare : lutte contre le harcèlement et les discriminations
- Grande lessive entre les deux écoles
- Mutualisation des locaux
- Passerelles :
  - Entre crèche et Petite Section
  - Entre Grande Section et CP
  - Entre CM2 et 6<sup>ème</sup>
- Echanges entre ALSH
- Spectacles de restitution :
  - Maternelle : tous les deux ans
  - Elémentaire : tous les ans par niveau

## RENFORCER LA COHERENCE EDUCATIVE

Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants, les jeunes, les structures et les familles

- Communication grâce aux portails familles
- Accompagnement de la CDC par le pôle parentalité
- Rencontre association des parents d'élèves/mairie/écoles
- Cérémonies de passage :
  - En CP pour les GS
  - En 6<sup>ème</sup> pour les CM2
- Ateliers parents/enfants lors de Culture BazAar (cirque...)
- Soirées famille proposées par les Francas avec activités parents/enfants (graff')
- Evénements parents/enfants par les associations

## IMPLIQUER LES ENFANTS SUR LES DECISIONS

Favoriser l'accès à l'autonomie et à la prise de parole

- Projet vélo-bus/pedibus
- Menu des enfants
- Commission cantine
- Conseil des élèves
- Projet Travaux d'intérêt général
- Projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants
- Projet aide au permis de conduire
- Journée citoyenne

12

## BILAN ET ÉVALUATION DU PEDT

ACTIONS	INDICATEURS
<b>COHESION SOCIALE</b> - spectacles et animations - aire des jeux - subvention rentrée scolaire - duo day - Chèques associatifs	- Nombre de participants - Fréquentation - Nombre d'attributions - Nombre d'accueillis - Nombre de chèques délivrés
<b>AUTONOMIE</b> - table de tri - cours de natation - fresque du climat	- Pesée quotidienne - Nombre de brevets de natation obtenus - Nombre de participants
<b>CITOYENNETÉ</b> - Grand Nettoyage de Printemps - plan pHARé - Conseil Municipal des Enfants - journée citoyenne	- Nombre de participants - Nombre de signalements - Nombre de projets menés - Nombre de participants

